

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 décembre 2025, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2025

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 18 novembre 2025, à 9 h, le 25 novembre 2025, à 19 h et le 1^{er} décembre 2025, à 19 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs*

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257062004

Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. pour des services d'excavation pneumatique de l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 380 107,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21163 (Lot 2) - 2 soumissionnaires

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257062002

Exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze mois, pour les services de sciage de béton, dans le cadre du contrat accordé à Construction GC-Merineau Ltée (CA24 220022) / Autoriser une dépense additionnelle de 77 938,68 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 155 877,36 \$ à 233 816,04 \$, taxes incluses

20.03 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1257972005

Autoriser une dépense additionnelle de 344 925 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du parc Campbell Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Rose Neige (CA24 220318), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 2 824 461,03 \$ à 3 169 386,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.04 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1255973004

Autoriser une affectation de 28 181 \$, taxes incluses, provenant du report PDI afin de compenser le retrait du financement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat octroyé à Cojalac inc., pour des travaux de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (CA24 220105)

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Projet : Programme de réfection routière (PRR)

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062008

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062010

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062009

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256481004

Octroyer un soutien financier de 528 983,02 \$ pour l'année 2026 et de 264 491,51 \$ pour l'année 2027 au Centre sportif de la Petite-Bourgogne, dans le cadre de la réalisation de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1250528001

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 30 271,75 \$, pour l'année 2026, 30 271,75 \$ pour l'année 2027 et 30 271,75 \$ pour l'année 2028, à trois organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités spécialisées de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255211001

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 186 664,09 \$, pour l'année 2026, 186 664,09 \$ pour l'année 2027 et 186 664,09 \$ pour l'année 2028, à six organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256481003

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 533 571,72 \$, pour l'année 2026, 533 571,72 \$, pour l'année 2027 et 533 571,72 \$ pour l'année 2028, à deux organismes, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver les projets de convention à cet effet

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256748002

Octroyer un soutien financier de 78 632,63 \$ pour l'année 2026, 78 632,63 \$ pour l'année 2027 et 78 632,63 \$ pour l'année 2028 à Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour / Approuver un projet de convention à cet effet

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255986006

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 334 925,34 \$ pour l'année 2026, 334 925,34 \$ pour l'année 2027 et 334 925,34 \$ pour l'année 2028, à trois organismes, pour la réalisation d'activités culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257440002

Octroyer un soutien financier de 42 026,51 \$, pour l'année 2026, 42 026,51 \$, pour l'année 2027 et 42 026,51 \$ pour l'année 2028, au Club d'haltérophilie les Géants de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257440003

Octroyer un soutien financier de 131 631,33 \$, pour l'année 2026, 131 631,33 \$, pour l'année 2027 et 131 631,33 \$ pour l'année 2028, au Club aquatique du Sud-Ouest, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver un projet de convention à cet effet

20.16 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255443005

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026 à treize organismes dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal - Axe 1 et Axe 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.17 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257192001

Autoriser une dépense de 121 721 \$, taxes incluses, pour la fabrication de mobilier urbain et de pièces de remplacement auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'année 2026

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1255650020

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2025

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1259364003

Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'année 2024 ainsi que du remboursement de la réserve suite à la fermeture de l'activité de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1259492001

Autoriser le dépôt de projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1259793005

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports et de la Mobilité durable / Confirmer la contribution approximative de 28 802 \$ de la Ville / Désigner la cheffe de division - Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds

30.05 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1259793006

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet concernant l'achat de supports à vélo pour installation aux abords des intersections, ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports et de la Mobilité durable

30.06 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs - 1255650016

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2026

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1255811009

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 036 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062005

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062006

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062007

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1255650019

Adopter un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1259364004

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259838014

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 décembre 2025

40.07 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1251228014

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux pour reconstruire et réhabiliter la chambre de vannes De Courcelle situé au 4681, rue Saint-Ambroise, et permettre la rétention des eaux usées en période de pluie afin de limiter et éviter les surverses, en dehors des plages horaires prescrites

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Projet : Gestion de l'eau

40.08 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1259536003

Retirer deux espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Notre-Dame Ouest et Charles-Biddle, dans le cadre du projet de sécurisation de l'intersection de la rue Rufus-Rockhead et de l'avenue Atwater

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.09 Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1251228013

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 312 500 \$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10 % de la valeur des lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 (lot actuel du cadastre du Québec 1 382 313), situé au 2760, rue de Reading, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1254824010

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 400, rue Richmond - Le Se7t - Phase 3

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CG Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062012

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062011

Nommer Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062013

Nommer Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

51.04 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062014

Nommer Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1255650021

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 45

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1



Dossier # : 1257062004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , Section aqueduc et égouts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Creusage RL pour le service d'excavation pneumatique dans l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un montant de 380 107,35\$, taxes incluses.Plus bas soumissionnaire conforme. Appel d'offre 25-21163 Lot no.2 (2 soumissionnaires)

Accorder un contrat à Creusage RL pour le service d'excavation pneumatique dans l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un montant de 380 107,35\$, taxes incluses.

Signé par Isabelle A GAUTHIER Le 2025-11-21 16:02

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257062004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , Section aqueduc et égouts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Creusage RL pour le service d'excavation pneumatique dans l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un montant de 380 107,35\$, taxes incluses.Plus bas soumissionnaire conforme. Appel d'offre 25-21163 Lot no.2 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics de l'arrondissement Le Sud-Ouest a pour mandat d'assurer l'entretien et le maintien des infrastructures souterraines sur l'ensemble de son territoire, en particulier celles liées aux réseaux d'eau potable et d'égout. Afin de remplir cette mission essentielle, des interventions nécessitant des travaux d'excavation doivent être réalisées. L'excavation pneumatique représente une méthode adaptée et sécuritaire pour effectuer ces travaux, notamment dans des environnements urbains denses ou à proximité d'infrastructures sensibles. Elle permet de creuser avec précision tout en minimisant les risques de dommages aux conduites existantes, contribuant ainsi à la réalisation efficace et responsable des opérations de la Direction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA 22 22 0340 (GDD 1220663004) - 14 NOVEMBRE 2022 - Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc., pour des services d'excavation pneumatique, au montant de 354 123 \$ / Autoriser une dépense totale de 354 123 \$, comprenant les taxes - Appel d'offres public 22-19426 (lot n°2) - 1 soumissionnaire (dossier 1220663004)
 Résolution: CA21 22 0267 (GDD 1190663004) - 13 septembre 2021 - Exercer l'option de renouvellement d'une durée de 12 mois débutant le 1er janvier 2022 dans le cadre du contrat accordé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), pour le service d'excavation pneumatique, pour le remplacement de boîtes de service d'eau et le nettoyage de boîtes de vannes de rues, aux prix et aux conditions de sa soumission, incluant l'indexation de 2 % des prix en vigueur, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17611

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit une durée de réalisation de 36 mois, s'étendant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.
 Conformément au bordereau, les quantités annuelles sont les suivantes :

Appels réguliers : 300 heures, dont 200 heures garanties.
 Appels d'urgence : 50 heures.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a publié un appel d'offres public 25-21163 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir le 10 septembre 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2025 au Service du greffe de la Ville de Montréal. L'appel d'offres a été publié sur le marché pour une durée de 33 jours. Les soumissions ont un délai de validité de cent vingt (120) jours, valide jusqu'au 11 février 2026. Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres. Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et deux soumissionnaires pour notre lot.

Le plus bas soumissionnaire conforme administrativement et techniquement est l'entreprise « Creusage RL (9083-0126 Quebec inc)

Firmes soumissionnaires	Total avec les taxes
Creusage RL	380 107.35\$
G-tek (non-conforme)	471 512.48 \$
Estimation	
Estimation	328 800\$
Différence entre l'estimation et le PBSC	+16%

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

N'est pas inscrit sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la Ville (LFRI);

N'est pas une personne écartée en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC);

N'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera entièrement financé par le budget de fonctionnement de l'unité concernée.

MONTRÉAL 2030

N'est pas dans la perspective de Montréal 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'utilisation de l'excavation pneumatique constitue une méthode privilégiée permettant de préserver l'intégrité des services d'eau tout en réduisant l'empreinte des zones excavées. Cette technique s'avère essentielle pour limiter les impacts des interventions sur les aménagements privés ainsi que sur les infrastructures municipales existantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1er janvier 2026;

Fin de contrat: 31 décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jules Emmanuel MERCIER MORACHE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Christopher CASSEUS
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1257062002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , Section aqueduc et égouts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2026 dans le cadre du contrat accordé à GC-Merineau (résolution CA24 22 0022) pour le sciage de béton / Autoriser une dépense additionnelle de 77 938,68\$ \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 155 877, 36 \$ à 233 816, 04 \$, taxes incluses

D'exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2026 dans le cadre du contrat accordé à GC-Merineau (résolution CA24 22 0022) pour le sciage de béton ;
D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 77 938,68\$ \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 155 877, 36 \$ à 233 816, 04 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-24 14:03

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257062002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , Section aqueduc et égouts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2026 dans le cadre du contrat accordé à GC-Merineau (résolution CA24 22 0022) pour le sciage de béton / Autoriser une dépense additionnelle de 77 938,68\$ \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 155 877,36 \$ à 233 816,04 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics fait régulièrement appel à des entrepreneurs spécialisés pour effectuer le sciage de la chaussée et des trottoirs, qu'ils soient en enrobé bitumineux ou en béton.

Ces travaux sont principalement réalisés en amont des opérations d'excavation planifiées, afin de préserver l'intégrité de la structure de la chaussée en périphérie de la zone d'intervention.

Ils sont également utilisés dans le cadre de la création de fosses destinées à la plantation d'arbres, contribuant ainsi à l'aménagement paysager et à la végétalisation des espaces publics.

Dans certains cas, notamment lors d'interventions urgentes, le sciage peut être effectué après la réparation, afin d'assurer un raccordement propre, droit et conforme à l'existant. Ces interventions font partie intégrante des exigences prévues dans les documents normalisés d'infrastructure de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En février 2024, le conseil d'arrondissement a résolu d'accorder à Construction GC-Merineau Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de sciage de béton pour une durée de 24 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 877,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20214.(Résolution CA24 22 0022)

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics fait régulièrement appel à des entrepreneurs spécialisés pour effectuer le sciage de la chaussée et des trottoirs, qu'ils soient en enrobé bitumineux ou en béton.

Ces travaux sont principalement réalisés en amont des opérations d'excavation planifiées, afin de préserver l'intégrité de la structure de la chaussée en périphérie de la zone d'intervention.

Ils sont également utilisés dans le cadre de la création de fosses destinées à la plantation d'arbres, contribuant ainsi à l'aménagement paysager et à la végétalisation des espaces publics.

Dans certains cas, notamment lors d'interventions urgentes, le sciage peut être effectué après la réparation, afin d'assurer un raccordement propre, droit et conforme à l'existant. Ces interventions font partie intégrante des exigences prévues dans les documents normalisés d'infrastructure de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat avec le sous-traitant en charge des travaux de sciage de béton dans l'arrondissement du Sud-Ouest est recommandée afin d'assurer la continuité des interventions sur le réseau d'infrastructures municipales. Cette mesure vise à :

- Maintenir la cohérence opérationnelle avec les travaux en cours, notamment ceux liés aux réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Éviter les interruptions de service qui pourraient entraîner des retards ou des coûts supplémentaires.
- Optimiser les ressources déjà mobilisées, en capitalisant sur la connaissance du territoire et les méthodes de travail déjà établies par le sous-traitant.

La prolongation proposée demeure conforme aux objectifs de gestion efficiente des contrats et aux exigences techniques du chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période de 12 mois, Janvier 2026 à Décembre 2026, l'arrondissement Sud-Ouest prévoit utiliser 550 heures de sciage de béton avec opérateur.

Un montant de 77 838,68 \$ taxes incluses est alloué pour réaliser les travaux de sciages. Ce montant sera entièrement assumé par l'arrondissement du Sud-Ouest.

MONTRÉAL 2030

N'est pas en lien avec Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accorder la prolongation du contrat permettra de respecter les échéanciers des projet dans l'arrondissement, tout en assurant une exécution fluide et continue des travaux planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période de prolongation du contrat: 1er Janvier 2026 au 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jules Emmanuel MERCIER MORACHE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Christopher CASSEUS
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1257972005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 344 925.00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du parc Campbell-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Roseneige, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 2 824 461.03 \$ à 3 169 386.03 \$, taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public 212401

D'autoriser une dépense additionnelles de 229 950.00 \$, taxes incluses, à titre de budget additionnel de contingences pour les travaux d'aménagement du parc Campbell-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Roseneige - (CA 24 22 0318)
D'autoriser l'incrément de la contingence du contrat accordé à Les entreprises Roseneige, qui sera majoré de 229 950.00 \$, taxes incluses, passant de 416 230.75 \$ (20%) à 646 180.75 \$ (31%).

D'autoriser une dépense de 114 975.00 \$, taxes incluses, à titre de budget additionnel d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23% par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sport du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux et 77% de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-03 10:00

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257972005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 344 925.00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du parc Campbell-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Roseneige, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 2 824 461.03 \$ à 3 169 386.03 \$, taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public 212401

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'autorisation d'accorder une dépense additionnelle de 344 925.00\$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, d'unification du parc et d'infrastructures vertes du parc Campbell-Ouest suite à l'octroi du contrat à Les entreprises Roseneige le 11 décembre 2024 via l'appel d'offres publiques 212401 et aux dépenses afférentes au projet. Le parc Campbell Ouest est un parc de voisinage très populaire dans le quartier Côte-Saint-Paul pour sa vocation récréative, sportive et de détente, est en cours de réalisation. Le chantier a débuté le 22 avril 2025 pour des travaux calendrier de 150 jours portant ainsi le fin des travaux au 2 octobre 2025. Suite aux ordres de changements et aux jours ouvrables octroyés pour réaliser ceux-ci, la date de fin des travaux est portée au printemps 2026.

En cours de route, des changements reliés à des imprévus et des ajustements causé par les conditions de chantier ont été réalisés, procédure normale et légale dans un contexte de construction d'infrastructure souterraine pour infrastructure verte tel qu'un parc éponge. Des contingences de 20% ont été prévues au contrat initial octroyé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 22 0002 - 22 janvier 2025 - Accorder un contrat à Groupe ici jeux pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 5 - 12 ans au parc Campbell Ouest, au montant de 187 833,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20724 (lot 1) - 5 soumissionnaires / Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 18 mois – 5 ans au parc Campbell Ouest, au montant de 203 075,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20724 (lot 2) – 5 soumissionnaires /

Autoriser une dépense totale de 469 091,07 \$, comprenant les taxes et les contingences (dossier 1247972004)

CA 24 22 0318 - 11 décembre 2024 - Accorder un contrat à Les Entreprises Rose Neige, pour les travaux d'unification du parc, d'aménagement et travaux d'éclairage au parc Campbell Ouest, au montant de 2 081 153,74 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 2 824 461,03 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212401 - 9 soumissionnaires (dossier 1247972003)

CA 22 22 0276 - 12 septembre 2022 - Affecter une somme de 360 000 \$ du Fonds de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de débiter les études et dépenses préliminaires des projets prévus au programme décennal d'immobilisations 2023-2024 (dossier 1227972002)

DA 23 797 2007- 21 novembre 2023 - Accorder un contrat de services professionnels à Desjardins experts conseils pour la conception de plans et devis d'ingénierie en gestion des eaux pluviales dans le cadre des aménagements prévus au parc Campbell Ouest, au montant de 94 854.38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres 212356 pour un contrat de gré à gré. (dossier 2237972007)

DA 23 797 2006 - 21 novembre 2023 - Autoriser une dépense totale de 32 327.52\$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels de Direktion 360 (entente-cadre no 212203) pour des services de réalisation de plans et devis d'ingénierie électrique ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre de l'aménagement prévu au parc Campbell-Ouest dans le cadre du projet d'aménagements prévus au PDI 2023-2032 de l'arrondissement du Sud-Ouest. (dossier 2237972006)

DA 24 797 2004 - 20 novembre 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 931.86 \$, taxes incluses pour les services professionnels de Direktion 360 (Entente-cadre 212203) pour des services de réalisation de plans et devis d'ingénierie électrique ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux d'aménagement au parc Campbell-Ouest, AO 212401, majorant ainsi la dépense totale de 32 327.52 \$ à 35 259.38 \$, taxes incluses (dossier 2247972004)

SMCE 23 807 4008 - 28 juin 2023 - Mandat d'exécution révisé - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL)

DESCRIPTION

Contingences supplémentaires:

1. Gestion des sols contaminés hors site :

Bien que des forages soient réalisés en phase d'avant-projet pour évaluer les niveaux de contamination, ces données ponctuelles ne permettent pas de garantir que les sols excavés en chantier correspondent aux prévisions. En effet, les **échantillons initiaux, qui ne démontraient pas les mêmes types de contaminant**, n'ont pas reflété la réalité du terrain et des sols contaminés, dépassant le seuil de tolérance dans un parc, ont été trouvés et obligatoirement géré hors site ce qui engendra des frais supplémentaires.

De plus, au site d'élimination environnemental, certains camions transportant les sols propres du parc ont été refusés à l'arrivée au site en raison d'une prise d'échantillon prélevé dans le camion et caractérisé plus contaminé. Ceci a entraîné des retours de terre, des déplacements supplémentaires de techniciens et des coûts considérables au projet.

2. Gestion des eaux de ruissellement en reconstruisant la chaussée aux abords du

parc :

La réfection des cours d'eau prévue au contrat vise à améliorer la captation des eaux de ruissellement dans le parc, conformément aux principes de conception des parcs éponges. Bien que ces aménagements soient validés en amont par des consultants spécialisés et le Service de l'eau, leur mise en œuvre sur le terrain a nécessité des ajustements. Dans le présent dossier, des modifications à la chaussée existante dans l'emprise de la rue Eadie sont requises afin d'assurer un écoulement optimal ce qui se traduit par l'agrandissement de la zone d'asphaltique dans l'emprise de la rue. La quantité d'asphalte a été augmentée ce qui n'avait pu être entièrement anticipé en phase de conception. Ces ajustements sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement du système et ne résultent pas d'un défaut de planification, mais bien de la complexité inhérente à ce type d'aménagement innovant encore relativement nouveau pour les différents services de la ville.

Incidences au projet:

Des dépenses en incidences, dépassant les prévisions au contrat, ont été octroyées pour des services professionnels en environnement et des frais de redevances de Traces Québec dus aux enjeux de la contamination des sols.

JUSTIFICATION

Les frais encourus reliés aux enjeux pendant le chantier dépassent le montant total octroyé en contingences au présent contrat. Les compromis d'aménagement en cours des travaux ont été sujets à des analyses et des révisions afin de minimiser les dépenses supplémentaires. 10 ordres de changements ont été ordonnés pour la complétion des travaux.

L'arrondissement, avec l'appui du Service de l'Environnement et du Service de l'Eau de la ville centre, **a choisi de poursuivre le chantier**. Un arrêt aurait entraîné des coûts importants et un risque élevé de ne pas reprendre les travaux en 2025, ce qui aurait causé un bris de service pour les citoyens et organismes du quartier.

Ces enjeux liés aux sols contaminés sont fréquents à Montréal. L'arrondissement **met en place toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts** et continue de travailler en collaboration avec les services concernés.

Pour préserver des délais raisonnables, une qualité d'exécution et une régularisation des dépenses d'avant projet, un budget additionnel de 344 925.00\$, taxes incluses, comprenant 229 950.00\$ de frais de contingences ainsi que 114 975.00 \$ des frais d'incidences sont nécessaires pour la continuité du projet.

Une résiliation de contrat a aussi été évaluée et les frais d'un tel processus retarderaient les travaux de plus de 6 mois et l'arrondissement risquerait une hausse des prix soumissionnés ainsi que des frais de résiliation prévus au contrat de l'entrepreneur. De ce constat financier, il est plus avantageux pour la Ville d'amender le contrat initial d'exécution avec Les Entreprises Roseneige.

Afin de minimiser l'impact négatif sur le projet, le Bureau de projets recommande d'autoriser les surcoûts au projet via le financement du PRVPL et du PDI de l'arrondissement.

Le calcul des dépenses est joint en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale majorée s'élève donc de 2 824 461.03 \$ à 3 169 386.03 \$ (taxes incluses). La dépense supplémentaire sera seulement imputée au montant du contrat des travaux.

RÉPARTITION DES COÛTS

La dépense additionnelle de ce contrat est de 344 925.00 \$ taxes incluses , ou 319 241.42 \$ net de ristournes, incluant un montant de 229 950.00 \$ taxes incluses pour les contingences et de 114 975.00 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	SGPMRS (23%)	Arrondissement (77%)	Total (100%)
Contingences	80 776.81 \$	149 173.19 \$	229 950.00 \$
Incidences taxable	-	65 716.45 \$	65 716.45 \$
Incidences non taxable		49 258.55 \$	49 258.55 \$
Total taxes incluses	80 776.81 \$	264 148.19 \$	344 925.00 \$
Total net de ristournes	73 759.99 \$	245 481,43 \$	319 241.42 \$

Un montant de 73 759.99 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Ce budget net de ristournes requis de 73 759.99 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 comme quote-part de l'arrondissement au projet et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

	2024	2025	2026	Ultérieur	Total
34-375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL)	-	74		-	74

La différence de 245 481.43 \$ net de ristourne sera assumé par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement. La dépense additionnelle sera imputée comme suit :

76 960 \$ net de ristourne sera financé à même la **réserve du fonds du parc** ;

la différence, soit 168 521,43 \$ net de ristourne, sera assumée par le report libre du **Programme décennal d'immobilisations (PDI)**.

INCIDENCES À RÉGULARISER

Description	Net de ristourne	Avant taxes	Taxes incluses
Solmatech Service professionnel en surveillance environnementale. BC1713090	50 668.95 \$	48 261.89 \$	55 489.11 \$
Traces Québec (non taxable) Redevances et traçabilité des sols	49 258.55 \$	49 258.55 \$	49 258.55 \$
Autres varia à venir	9 338.92 \$	8 895.27 \$	10 227.34 \$
Total	109 266.42 \$	106 415.71 \$	114 975.00 \$

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le chantier est prévu se terminer au printemps 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion, de l'intégrité et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat est assujéti à l'article 152.1 de la Charte de la langue française, RLRQ, c. C-11 car il possède plus de 50 employés tel qu'inscrit au REQ.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Imad EL AMMARI)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Severine HEYMANS, 28 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corinne LAFORCE-LAVOIE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Justine DESBIENS
Cheffe de division par intérim, Bureau de

Le : 2025-11-13

projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1255973004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser l'affectation de 28 181,00 \$ taxes incluses provenant du report PDI, afin de compenser le retrait du financement du Service des grands parcs, de Mont-Royal et des sports – Direction Gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division forêt urbaine (SGPMRS) dans le cadre du contrat octroyé à Cojalac inc. pour des travaux de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (résolution CA24 22 0105).

Autoriser l'affectation de 28 181,00 \$ taxes incluses provenant du report PDI, afin de compenser le retrait du financement du Service des grands parcs, de Mont-Royal et des sports – Direction Gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division forêt urbaine (SGPMRS) dans le cadre du contrat octroyé à Cojalac inc. pour des travaux de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (résolution CA24 22 0105).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-04 09:19

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255973004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser l'affectation de 28 181,00 \$ taxes incluses provenant du report PDI, afin de compenser le retrait du financement du Service des grands parcs, de Mont-Royal et des sports – Direction Gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division forêt urbaine (SGPMRS) dans le cadre du contrat octroyé à Cojalac inc. pour des travaux de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (résolution CA24 22 0105).

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement, par la résolution CA24 22 0105 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, a octroyé un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 190 909,08 \$ incluant les taxes. Une dépense totale de 1 452 909,08 \$ a été autorisée, incluant les taxes, les contingences et les incidences, conformément à l'appel d'offres public n° 212416.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0105 en date du 6 mai 2024: Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection mineure de trottoirs dans diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 190 909,08 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 452 909,08 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212416 - 5 soumissionnaires (GDD 1248324002)

DESCRIPTION

Le budget du projet, réparti entre trois sources de financement (SIRR, Programme de déminéralisation – SGPMRS, et arrondissement), a été impacté par une décision du Service des grands parcs, de Mont-Royal et des sports – Direction Gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division forêt urbaine, qui a annulé 28 181,00 \$ taxes incluses du financement prévu dans le cadre du programme d'aide financière pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation. Cette réduction entraîne un manque à gagner que l'arrondissement doit assumer.

JUSTIFICATION

Cette réduction entraîne un manque à gagner que l'arrondissement doit assumer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affectation de 28 181,00 \$ taxes incluses provenant du report PDI

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-autorisation de l'augmentation du budget entraînerait l'impossibilité de payer la dernière facture pour les travaux réalisés par l'entrepreneur, ce qui compromettrait la clôture du projet. Cette situation pourrait également exposer l'arrondissement à des réclamations ou des poursuites pour non-paiement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ihona LAVRENOVA
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-21

Justine DESBIENS
Cheffe de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1258062008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Monk, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-25 14:45

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

CONTENU

CONTEXTE

Le *règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (SDC)* (RCA24 22007) été adopté pour encadrer les soutiens financiers annuels et ponctuels octroyés par l'arrondissement, afin que ces sociétés puissent continuer à assumer de façon optimale leur rôle de partenaire majeur en matière de développement économique local. Chaque année, les SDC soumettent à l'Arrondissement une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale. Une approbation du conseil d'arrondissement est donc requise afin que la SDC Monk puisse inclure cette contribution à son budget 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 22 0324 - 7 décembre 2020 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la SDC Monk pour l'année 2021 (Dossier 1208062005)
- CA21 22 0358 - 13 décembre 2021 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la SDC Monk pour l'année 2022 (Dossier 1218062008)
- CA22 22 0388 - 5 décembre 2022 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2023 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale/ Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1228062012)
- CA23 22 0361 - 12 décembre 2023 - Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1238062013)
- CA24 22 0306 - 11 novembre 2024 - Adopter, avec changement, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Dossier 1241940003)
- CA24 22 0323 - 11 décembre 2024 - Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale (dossier 1248062008)

DESCRIPTION

Par résolution de son conseil d'administration, une demande de soutien financier a été déposée à l'Arrondissement par la SDC Monk afin de compléter son budget d'opération pour l'année 2026.

La contribution financière municipale servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

La mission de la SDC Monk est de promouvoir le développement économique de son district commercial et les intérêts de ses membres.

Ses principaux objectifs sont de :

- Contribuer à la revitalisation et au rayonnement du boulevard Monk et de certaines rues transversales;
- Accroître l'achalandage et bien positionner le boulevard Monk parmi les nombreuses destinations commerciales de Montréal;
- Promouvoir le développement et la pérennité de la SDC;
- Mettre en valeur les traits distinctifs de son district commercial et faire valoir les avantages d'y faire affaires;
- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation, des activités d'accompagnement et de formation au profit des membres;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, de l'arrondissement du Sud-Ouest et des autres partenaires et organismes du quartier.

En suivi de la contribution financière versée par l'Arrondissement, les principales obligations de la SDC sont les suivantes :

- Soumettre à l'Arrondissement au plus tard le 31 mars 2026 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2026;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'Arrondissement son rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

JUSTIFICATION

La SDC Monk joue un rôle important dans la mobilisation des commerçants et la revitalisation du boulevard Monk et des rues commerciales transversales, contribuant ainsi au développement économique et social du district de Saint-Paul - Émard. Les SDC sont des partenaires de choix pour maintenir des contacts fréquents avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement des programmes et des projets en soutien aux artères commerciales.

La contribution financière municipale permet à la SDC de bénéficier d'un soutien administratif nécessaire pour mener à bien ses projets. La présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge de projets collectifs ayant un impact positif sur les membres et la communauté. La contribution municipale permettra à la SDC Monk de couvrir en partie les dépenses liées aux salaires et avantages sociaux du personnel permanent et/ou temporaire de la SDC, ainsi qu'aux frais de location et d'occupation d'un local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant la clôture du budget 2026 de l'Arrondissement, il est prévu l'octroi d'une contribution de 50 000 \$ à la SDC Monk pour l'année 2026.

La contribution est prévue au budget de fonctionnement 2026 selon les informations contenues à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les rues commerciales locales constituent une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Les commerces de proximité favorisent les déplacements actifs et limitent l'impact des consommateurs sur l'environnement, car ces derniers n'ont pas souvent besoin de prendre leur voiture pour aller faire des emplettes.

Le présent soutien financier contribuera à l'échelle locale à la réalisation des priorités 4 de la planification stratégique Montréal 2030 de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'insuffisance de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives commerciales à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil du 8 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement du Sud-Ouest))

Le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Pointe-Saint-Charles, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-25 14:45

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

CONTENU

CONTEXTE

Le *règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (SDC)* (RCA24 22007) été adopté pour encadrer les soutiens financiers annuels et ponctuels octroyés par l'arrondissement, afin que ces sociétés puissent continuer à assumer de façon optimale leur rôle de partenaire majeur en matière de développement économique local. Chaque année, les SDC soumettent à l'Arrondissement une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale. Une approbation du conseil d'arrondissement est donc requise afin que la SDC Pointe-Saint-Charles puisse inclure cette contribution à son budget 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 22 0217 - 4 juillet 2022 - Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Pointe-Saint-Charles » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre (Dossier 1227279011).
- CA22 22 0254 - 10 août 2022- Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles » (Dossier 1228062005).
- CA22 22 0386 - 5 décembre 2022 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2023 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (Dossier 1228062014)
- CA23 22 0363 - 12 décembre 2023 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (Dossier 1238062015)
- CA24 22 0306 - 11 novembre 2024 - Adopter, avec changement, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Dossier 1241940003)
- CA24 22 0325 - 11 décembre 2024 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale (Dossier 1248062010).

DESCRIPTION

Par résolution de son conseil d'administration, une demande de soutien financier a été déposée à l'Arrondissement par la SDC Pointe-Saint-Charles afin de compléter son budget

d'opération de l'année 2026. La contribution financière municipale servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

La mission de la SDC Pointe-Saint-Charles est de promouvoir le développement économique de son district commercial et les intérêts de ses membres.

Ses principaux objectifs sont de

- Promouvoir le développement économique de son district commercial;
- Assurer le développement et la pérennité de la SDC;
- Mettre en valeur les traits distinctifs de son territoire d'intervention et faire valoir les avantages d'y faire affaires;
- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation des artères commerciales, des activités d'accompagnement et de formation au profit de ses membres;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, de l'arrondissement du Sud-Ouest, des partenaires et autres organismes du quartier.

En suivi de la contribution financière versée par l'Arrondissement, les principales obligations de la SDC sont les suivantes :

- Soumettre à l'Arrondissement au plus tard le 31 mars 2026 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2026;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'Arrondissement son rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

JUSTIFICATION

Le rôle d'une SDC dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention est essentiel. Les SDC sont des acteurs incontournables pour maintenir des contacts fréquents avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de nos artères.

La contribution financière municipale permettra à la SDC Pointe-Saint-Charles de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets. La présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge de projets collectifs ayant un impact positif sur les membres et la communauté. La contribution municipale permettra à la SDC de couvrir en partie les dépenses liées au paiement des salaires et avantages sociaux du personnel permanent et/ou temporaire de la SDC, ainsi qu'aux frais de location et d'occupation d'un local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant la clôture du budget 2026 de l'Arrondissement, il est prévu l'octroi d'une contribution de 50 000 \$ à la SDC Pointe-Saint-Charles pour l'année 2026. La contribution est prévue au budget de fonctionnement 2026 selon les informations contenues à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les rues commerciales locales constituent une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Les commerces de proximité favorisent les déplacements actifs et limitent l'impact des consommateurs sur l'environnement, car ces derniers n'ont pas souvent besoin de prendre leur voiture pour aller faire des emplettes.

La présent soutien financier contribuera à l'échelle locale à la réalisation des priorités 4 de la planification stratégique Montréal 2030 de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'insuffisance de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives commerciales à fort impact positif pour la communauté

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil du 8 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Les Quartiers du canal, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-25 14:48

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale.

CONTENU

CONTEXTE

Le *règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (SDC)* (RCA24 22007) été adopté pour encadrer les soutiens financiers annuels et ponctuels octroyés par l'arrondissement, afin que ces sociétés puissent continuer à assumer de façon optimale leur rôle de partenaire majeur en matière de développement économique local. Chaque année, les SDC soumettent à l'Arrondissement une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale. Une approbation du conseil d'arrondissement est donc requise afin que la SDC Les Quartiers du canal puisse inclure cette contribution à son budget 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 22 0323 - 7 décembre 2020 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour l'année 2021 (Dossier 1208062006)
- CA21 22 03 59 - 13 décembre 2021 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour l'année 2022 (Dossier 1218062009)
- CA22 22 0387 - 5 décembre 2022 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2023 à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (Dossier 1228062013)
- CA23 22 0362 - 12 décembre 2023 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (Dossier 1238062014)
- CA24 22 0306 - 11 novembre 2024 - Adopter, avec changement, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Dossier 1241940003)
- CA24 22 0324 - 11 décembre 2024 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale. (Dossier 1248062029)

DESCRIPTION

Par résolution de son conseil d'administration, une demande de soutien financier a été

déposée à l'Arrondissement par la SDC Les Quartiers du canal afin de compléter son budget pour l'année 2026. La contribution financière municipale servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

La mission de la SDC Les Quartiers du canal est de promouvoir le développement économique de son district commercial et les intérêts de ses membres.

Ses principaux objectifs sont de:

- Représenter et défendre les intérêts des marchands et gens d'affaires selon les limites du territoire;
- Contribuer au développement économique local en collaboration avec les partenaires;
- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation des artères commerciales, des activités d'accompagnement et de formation au profit des membres;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, de l'arrondissement du Sud-Ouest, des partenaires et autres organismes du quartier;
- Promouvoir le développement et la pérennité de la SDC;
- Réaliser toute autre action ou activité reliée à sa mission.

En suivi de la contribution financière versée par l'arrondissement, les principales obligations de la SDC sont les suivantes :

- Soumettre à l'Arrondissement au plus tard le 31 mars 2026 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2026;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'Arrondissement son Rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier

JUSTIFICATION

La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle important dans la dynamisation des artères commerciales des quartiers Saint-Henri, La Petite-Bourgogne et Griffintown. Les SDC qui bénéficient d'une contribution municipale réalisent un ensemble d'activités visant la revitalisation commerciale des secteurs dont elles ont la responsabilité. Elles contribuent à améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande pour mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement.

La contribution financière municipale permet à la SDC de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets. La présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge du développement local, mieux qu'un organisme sous-financé. La contribution municipale permettra à la SDC Les Quartiers du Canal de couvrir une partie des dépenses liées au paiement des salaires et avantages sociaux du personnel temporaire et/ou permanent de la SDC, ainsi qu'aux frais de location et d'occupation d'un local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant la clôture du budget 2026 de l'Arrondissement, il est prévu l'octroi d'une contribution de 50 000 \$ à la SDC Les Quartiers du canal pour l'année 2026.

La contribution est prévue au budget de fonctionnement 2026 selon les informations contenues à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les rues commerciales locales constituent une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Les commerces de proximité favorisent les déplacements actifs et limitent l'impact des consommateurs sur l'environnement, car ces derniers n'ont pas souvent besoin de prendre leur voiture pour aller faire des emplettes.

La présent soutien financier contribuera à l'échelle locale à la réalisation des priorités 4 de la

planification stratégique Montréal 2030 de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'insuffisance de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil du 8 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement du Sud-Ouest))

Le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1256481004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 528 983,02 \$ pour l'année 2026 et de 264 491,51 \$ pour l'année 2027 à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne dans le cadre de la réalisation de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet

D'octroyer un soutien financier de 528 983,02 \$ pour l'année 2026 et de 264 491,51 \$ pour l'année 2027 à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne dans le cadre de la réalisation de sa mission.

D'approuver le projet de convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-17 11:02

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256481004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 528 983,02 \$ pour l'année 2026 et de 264 491,51 \$ pour l'année 2027 à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne dans le cadre de la réalisation de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des services adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens. Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Certains d'entre eux bénéficient d'un important soutien financier à la mission en plus d'un prêt d'immeuble pour réaliser leur offre de service. Ces organismes partenaires contribuent directement à la réalisation de la mission de la DCSLDS en offrant des programmations de qualité, diversifiées et accessibles dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

Ce dossier vise à approuver un projet de convention de contribution financière à la mission pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne, pour une période de dix-huit (18) mois et de procéder à l'octroi des contributions financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5-12-2022 CA22 22 0385 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 1 045 856,13 \$, pour l'année 2023, 1 045 856,13 \$, pour l'année 2024 et 1 045 856,13 \$ pour l'année 2025, à trois (3) organismes, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481002)

17-01-2022 CA22 22 0007 Octroyer des contributions financières complémentaires pour le soutien à la mission totalisant 16 147,23 \$ pour l'année 2022 à trois organismes / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cette fin (dossier 1206481006)

07-12-2020 CA20 22 0322 Octroyer des contributions financières pour le soutien à la mission totalisant 1 009 201,91 \$ pour l'année 2021 et 1 009 201,91 \$ pour l'année 2022 à trois (3)

organismes / Approuver les projets de conventions de contributions financières et de prêt d'installation à cette fin (dossier 1206481006)

DESCRIPTION

Inauguré en 1997, le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a pour mission de promouvoir de saines habitudes de vie pour tous les résidents de la Petite-Bourgogne et les utilisateurs du centre, par l'organisation d'activités sportives, physiques et de loisirs dans un environnement sécuritaire, en concertation avec les organismes locaux et en consultant et favorisant les résidents du quartier et les entreprises locales.

L'organisme assure une accessibilité au centre et offre une programmation variée d'activités tout au long de l'année qui s'adresse à des clientèles de tous âges et de tous horizons, sans discrimination. Plus de 100 cours sont offerts par session, pour un total de plus de 6 000 heures d'activités annuellement. Les fréquentations annuelles s'élèvent à plus de 130 000 annuellement.

Un important investissement vise à rénover le centre au courant de l'année 2027. L'impact sur les services reste inconnu et c'est pour cette raison que la convention à la mission est recommandé pour une période de 18 mois. Une nouvelle convention de contributions financière sera évaluée après analyse des services maintenus.

JUSTIFICATION

Le financement à la mission vient reconnaître le caractère particulier des grands centres dans le déploiement de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement et du rôle que ces organismes jouent pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Le soutien à la mission assure une meilleure stabilité administrative et un pouvoir d'action aux organismes. En cohérence avec les orientations de la Politique montréalaise du loisir public adopté en 2025, ce modèle de financement répond aussi à des recommandations issues du diagnostic du loisir municipal de 2019, en révisant les mécanismes de reddition de compte tout en reconnaissant l'importance de l'autonomie dans la gestion des organismes de loisir. Cela augmente leur agilité pour mettre en oeuvre des réponses adaptées aux besoins des citoyens.

La convention de contribution financière à la mission est l'unique véhicule du soutien financier pour l'ensemble des activités et services offerts par l'organisme. Ce modèle de financement a été mis en place en 2020 après une validation avec les services juridiques de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette contribution financière à la mission est de 528 983,02 pour 2026 et de 264 491,51 \$ pour 2027, pour un total de 793 474,53 \$.

Organisme	Montant 2026	Montant 2027	Total
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	528 983,02 \$	264 491,51 \$	793 474,53 \$

La convention précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière et entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements

en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière à la mission permet une accessibilité aux installations et à une offre de services diversifiés, de qualité et à un coût modique, le tout dans un cadre sécuritaire et supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière pour cet organisme mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il est tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation de l'organisme partenaire.
Redditions de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1250528001

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 30 271,75 \$, pour l'année 2026, 30 271,75 \$ pour l'année 2027 et 30 271,75 \$ pour l'année 2028, à trois (3) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités spécialisées de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 30 271,75 \$, pour l'année 2026, 30 271,75 \$ pour l'année 2027 et 30 271,75 \$ pour l'année 2028, aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Total conventions 2026-2028
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique (CIVA)	Activités de loisirs culturels - <i>Démarche culturelle</i>	20 134,24 \$	20 134,24 \$	20 134,24 \$	60 402,72 \$
Corporation l'Espoir	Activités de loisirs - <i>Tous en scène</i>	4 174,66 \$	4 174,66 \$	4 174,66 \$	12 523,98 \$
Les Scientifines	Activités de loisirs scientifiques - <i>Ateliers exploratoires</i>	5 962,85 \$	5 962,85 \$	5 962,85 \$	17 888,55 \$
Totaux :		30 271,75 \$	30 271,75 \$	30 271,75 \$	90 815,25 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-17 10:55

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1250528001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 30 271,75 \$, pour l'année 2026, 30 271,75 \$ pour l'année 2027 et 30 271,75 \$ pour l'année 2028, à trois (3) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités spécialisées de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'Arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des services adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice, qui encourage la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des actrices et acteurs impliqué(e)s, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention, tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens.

Afin de mettre en œuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs partenariats avec des organismes, qui contribuent à la réalisation de la mission et l'atteinte des objectifs de la DCSLDS en offrant une programmation d'activités de qualité, diversifiées et accessibles pour différentes clientèles.

Ce dossier vise à approuver trois projets de convention avec les organismes Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique (CIVA), Corporation L'Espoir et Les Scientifines, pour les années 2026, 2027 et 2028, et à octroyer les contributions financières pour la réalisation d'activités de loisirs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 05-12-2022 CA22 22 038 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 542 775,45 \$, pour l'année 2023, 464 142,82 \$ pour l'année 2024 et 464 142,82 \$ pour l'année 2025, à quinze organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481003)
- 17-01-2022 CA22 22 0005 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 592 640,66 \$, pour l'année 2022, à seize organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1216481003)

07-12-2020 CA20 22 0321 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 656 985,81 \$ à différents organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1206481005)

DESCRIPTION

Les conventions de contributions financières des organismes concernés arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Le présent sommaire vise à autoriser la conclusion de trois (3) nouvelles conventions de contributions financières pour du loisir spécialisé.

Les organismes ont déposé des projets qui répondent aux objectifs suivants :

- Assurer un encadrement sécuritaire et de qualité pour les participants;
- Proposer une offre complémentaire à celle des organismes du milieu;
- Favoriser l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de saines habitudes de vie;
- Encourager un développement continu et proactif de la programmation.

Chaque convention précise les modalités de réalisation, les projets financés ainsi que les montants accordés.

CIVA et Corporation l'Espoir sont des organismes ayant reçu la reconnaissance PANAM qui vise à reconnaître officiellement les organismes à but non lucratif qui offrent des activités de sport, de loisir ou de culture adaptées aux personnes ayant une déficience, un handicap ou une limitation fonctionnelle, et qui desservent des citoyens provenant d'au moins 10 arrondissements de la Ville de Montréal. Les Scientifines, pour leur part, visent une clientèle jeunesse féminine. Ces participantes proviennent de milieux défavorisés, souvent multiethniques, avec un niveau de littératie parfois faible. L'organisme vise spécifiquement les filles pour favoriser leur inclusion dans les domaines scientifiques.

Organismes	Projets soumis - 2026 à 2028
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique (CIVA)	<p>Le projet Démarche culturelle offre des cours d'art visuel adaptés (dessin, aquarelle, art numérique, etc.) et des sorties culturelles. Le programme est offert de septembre à juin, du lundi au mercredi et offre des activités ponctuelles l'été.</p> <p>Le projet s'adresse aux personnes ayant un handicap physique, adultes ou jeunes adultes, souhaitant développer leur potentiel artistique et inclut des mesures d'accessibilité pour les personnes à faible revenu, les immigrants, et les minorités visibles.</p>
Corporation l'Espoir	<p>Le projet Tous en scène propose une activité de karaoké et danse offerte tous les deux vendredis soir au Centre Marcel-Giroux. Elle vise à favoriser l'expression artistique, la socialisation et le plaisir chez les participants.</p> <p>Les participants sont des personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle, âgées principalement de l'adolescence à l'âge adulte. Le projet s'adresse également aux familles en situation de précarité financière, avec une attention particulière portée aux personnes isolées, notamment issues de l'immigration.</p>
Les Scientifines	<p>Le projet Ateliers exploratoires propose des ateliers qui ont lieu chaque vendredi après-midi durant la période scolaire et visent à développer la créativité, l'engagement et les compétences des participantes.</p> <p>Le projet s'adresse aux jeunes filles de 5e et 6e année du primaire fréquentant les écoles Victor-Rousselot et Petite-Bourgogne, ou résidant</p>

dans le Sud-Ouest. Ces participantes proviennent de milieux défavorisés, souvent multiethniques, avec un niveau de littératie parfois faible. L'organisme vise spécifiquement les filles pour favoriser leur inclusion dans les domaines scientifiques.

JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'Arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en culture, sports et loisirs. Les missions respectives de ces organismes concordent avec celle de la Direction de culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Les projets soumis s'inscrivent dans les valeurs mises de l'avant par la Politique montréalaise du loisir public. Ils reflètent les principes fondamentaux de cette politique, notamment la qualité de l'expérience loisir, l'accessibilité sous toutes ses formes (physique, financière, sociale et inclusive), la diversité des pratiques et des offres, la sécurité des participants ainsi que l'engagement envers l'écoresponsabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de ces 3 contributions financières est de 30 271,75 \$ pour l'année 2026, de 30 271,75 \$ pour l'année 2027 et de 30 271,75 \$ pour l'année 2028.

Organismes	Projets	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Total conventions 2026-2028
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique (CIVA)	Activités de loisirs culturels - <i>Démarche culturelle</i>	20 134,24 \$	20 134,24 \$	20 134,24 \$	60 402,72 \$
Corporation l'Espoir	Activités de loisirs - <i>Tous en scène</i>	4 174,66 \$	4 174,66 \$	4 174,66 \$	12 523,98 \$
Les Scientifines	Activités de loisirs scientifiques - <i>Ateliers exploratoires</i>	5 962,85 \$	5 962,85 \$	5 962,85 \$	17 888,55 \$
Totaux :		30 271,75 \$	30 271,75 \$	30 271,75 \$	90 815,25 \$

Chacune des conventions précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou de réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement accordé aux organismes est un levier financier important dans le cadre de la réalisation de leur projet.

La coupure du financement pourrait mettre en péril les projets financés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication. Ils sont tenus de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation de l'organisme.
Redditions de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia MARRON
Agent(e) de développement

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2025-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1255211001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 186 664,09 \$, pour l'année 2026, 186 664,09 \$ pour l'année 2027 et 186 664,09 \$ pour l'année 2028, à six (6) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 186 664,09 \$, pour l'année 2026, 186 664,09 \$, pour l'année 2027 et 186 664,09 \$, pour l'année 2028, aux organismes ci-après désignés :

#	Organismes	Projets	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Total convention
1	Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Activités de loisirs et jeunesse	67 390,54 \$	67 390,54 \$	67 390,54 \$	202 171,62 \$
2	La maison des jeunes de Pointe St-Charles Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
3	Maison des jeunes la galerie Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
4	Maison des jeunes L'Escampette Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
5	Opération jeunesse ville-Émard / Côte St-Paul	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
6	Les YMCA du Québec	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$

	186 664,09	186 664,09	186 664,09	559 992,27
Totaux	\$	\$	\$	\$

D'approuver les projets de convention de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement

Signé par Benoit GLORIEUX Le 2025-11-28 10:49

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255211001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 186 664,09 \$, pour l'année 2026, 186 664,09 \$ pour l'année 2027 et 186 664,09 \$ pour l'année 2028, à six (6) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des services adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens. Les organismes jeunesse du Sud-Ouest, en collaboration avec l'arrondissement, jouent un rôle essentiel dans la mission de la DCSLDS. Ils offrent aux adolescents une programmation accessible, diversifiée et de qualité dans chaque quartier, contribuant à leur bien-être et à celui de la communauté. Adoptant une approche communautaire et globale, ces organismes favorisent la participation active des jeunes à la société. Ils valorisent leur autonomie et leur capacité à relever leurs propres défis, tant individuels que collectifs. Dans des lieux accueillants et sécurisants, les jeunes peuvent s'informer, échanger et s'impliquer dans des projets culturels, éducatifs, sportifs et citoyens. Grâce à une diversité d'activités, à l'encadrement de professionnels et à une approche participative, ces organismes contribuent à la prévention des problèmes sociaux, au renforcement du tissu social et à l'émergence d'une jeunesse dynamique, engagée et résiliente.

Ce dossier vise à approuver des conventions et à octroyer des contributions financières à six organismes jeunesse de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

05-12-2022 CA22 22 0384 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 542 775,45 \$, pour l'année 2023, 464 142,82 \$ pour l'année 2024 et 464 142,82 \$ pour l'année 2025, à quinze (15) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481003)

17-01-2022 CA22 22 0005 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 592 640,66 \$, pour l'année 2022, à seize organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1216481003)

08-02-2021 CA21 22 0025 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 62 150,72 \$ à trois (3) organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1216481001)

07-12-2020 CA20 22 0321 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 656 985,81 \$ à différents organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1206481005)

DESCRIPTION

Les conventions de contribution financière conclues avec les organismes partenaires arriveront à échéance le 31 décembre 2025. Ce sommaire vise à approuver six (6) conventions de contributions financières.

Les organismes ciblés se consacrent principalement à l'offre de services jeunesse. Les projets qu'ils proposent ont pour objectif d'offrir aux adolescents une programmation accessible, diversifiée, complémentaire, novatrice et de qualité, destinée aux citoyens de l'arrondissement.

Ces projets répondent aux objectifs spécifiques suivants :

- Assurer un encadrement sécuritaire et de qualité pour les participants ;
- Compléter l'offre de services des organismes du milieu ;
- Encourager l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés et l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Soutenir le développement continu et proactif de la programmation.

#	Organismes	Projets	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Total convention
1	Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Activités de loisirs et jeunesse	67 390,54 \$	67 390,54 \$	67 390,54 \$	202 171,62 \$
2	La maison des jeunes de Pointe St-Charles Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
3	Maison des jeunes la galerie Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
4	Maison des jeunes L'Escampette Inc.	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
5	Opération jeunesse ville-Émard / Côte St-Paul	Activités de loisirs et jeunesse	23 854,71 \$	23 854,71 \$	23 854,71 \$	71 564,13 \$
		Activités de loisirs et	23 854,71	23 854,71	23 854,71	

6	Les YMCA du Québec	jeunesse	\$	\$	\$	71 564,13 \$
		Totaux	186 664,09	186 664,09	186 664,09	559 992,27 \$

À la suite de la restructuration des YMCA du Québec annoncée à l'automne 2025, le YMCA de Pointe-Saint-Charles mettra fin, en 2026, à l'un de ses deux programmes jeunesse financés par l'arrondissement lors de la convention précédente. L'organisme concentrera désormais ses efforts sur le programme Zone jeunesse destiné aux 12 à 17 ans, dont l'offre s'apparente à celle des maisons de jeunes. Pour soutenir ce programme, l'arrondissement versera une contribution équivalente à celle accordée aux maisons de jeunes, en tenant compte de l'offre de services actuellement proposée par l'organisme.

JUSTIFICATION

Les organismes partenaires contribuent activement à l'offre municipale en culture, sports et loisirs, en cohérence avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Leurs projets s'inscrivent dans les principes de la Politique montréalaise du loisir public, favorisant une offre inclusive, sécuritaire et accessible physiquement, financièrement et socialement.

Cette collaboration permet une programmation diversifiée, équitablement répartie sur le territoire, qui valorise la participation citoyenne, la convivialité et le respect des principes d'accessibilité universelle. Elle soutient l'intégration sociale, le bien-être collectif et le développement communautaire, tout en reconnaissant le loisir comme un droit fondamental.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des six contributions financières s'élève à 186 664,09 \$ par année, pour chacune des années 2026, 2027 et 2028.

Chacune des conventions précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou de réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en culture, sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contributions financières mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services déployée sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication. Ils sont tenus de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.

Évaluation des projets des organismes partenaires.

Redditions de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie-Josée BISSONNETTE
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2025-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1256481003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 533 571,72 \$, pour l'année 2026, 533 571,72 \$, pour l'année 2027 et 533 571,72 \$ pour l'année 2028, à deux (2) organismes, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver les projets de convention à cet effet

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 533 571,72 \$ pour 2026, de 533 571,72 \$ pour 2027 et de 533 571,72 \$ pour 2028, aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Totaux 2026-2028
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	316 732,71 \$	316 732,71 \$	316 732,71 \$	950 198,13 \$
Centre récréatif, culturel, sportif St-Zotique (CRCS) inc.	216 839,01 \$	216 839,01 \$	216 839,01 \$	650 517,03 \$
Totaux :	533 571,72	533 571,72	533 571,72	1 600 715,16 \$

D'approuver les projets de convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-19 09: 54

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256481003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 533 571,72 \$, pour l'année 2026, 533 571,72 \$, pour l'année 2027 et 533 571,72 \$ pour l'année 2028, à deux (2) organismes, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des services adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens. Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Certains bénéficient d'un important soutien financier à la mission en plus d'un prêt d'immeuble pour réaliser leur offre de services. Ces organismes partenaires contribuent directement à la réalisation de la mission de la DCSLDS en offrant des programmations de qualité, diversifiées et accessibles dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

Ce dossier vise à approuver des conventions de contributions financières à la mission pour le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon et le Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc., pour une période de trois (3) ans et à procéder à l'octroi des contributions financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5-05-2025 CA25 22 0122 Octroyer un soutien financier de 16 698,61 \$, pour l'année 2025, au Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc., pour la réalisation d'une programmation de camp de jour au centre Saint-Henri / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1256481001)

5-12-2022 CA22 22 0385 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 1 045 856,13 \$, pour l'année 2023, 1 045 856,13 \$, pour l'année 2024 et 1 045 856,13 \$ pour l'année 2025, à trois (3) organismes, dans le cadre de la réalisation de leur mission / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481002)

17-01-2022 CA22 22 0007 Octroyer des contributions financières complémentaires pour le soutien à la mission totalisant 16 147,23 \$ pour l'année 2022 à trois organismes / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cette fin (dossier 1206481006)

07-12-2020 CA20 22 0322 Octroyer des contributions financières pour le soutien à la mission totalisant 1 009 201,91 \$ pour l'année 2021 et 1 009 201,91 \$ pour l'année 2022 à trois (3) organismes / Approuver les projets de conventions de contributions financières et de prêt d'installation à cette fin (dossier 1206481006)

DESCRIPTION

Fondé en 1959, le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon a pour mission d'offrir des activités diversifiées par des activités sportives, culturelles, de plein air et communautaires, à faible coût et accessibles à tous les groupes d'âge. L'organisme est également présent dans sa communauté par une offre de services dans différents parcs et écoles des quartiers Émard et Côte-Saint-Paul. Leurs activités sportives, culturelles et de loisirs s'adressent à toutes les clientèles, de la petite enfance jusqu'aux aînés. L'organisme offre 3 sessions d'activités en plus d'un camp de jour estival et durant la relâche scolaire. De plus, un programme d'activités sportives est conçu par et pour les adolescents de 12 à 17 ans. Annuellement, l'organisme recense environ 40 000 fréquentations pour ses activités qui se déroulent au Centre Monseigneur Pigeon et à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

Situé dans une ancienne école, le Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc. offre des services à la population du quartier Saint-Henri depuis 1982. L'organisme a pour mission d'opérer et de développer un centre d'activités récréatives, socioculturelles, physiques et sportives tout en soutenant le milieu communautaire local. Le CRCS loue des espaces exclusifs à 12 organismes et prête des locaux à l'Âge d'or de St-Zotique, ce qui contribue à la vitalité du centre. Depuis 2023, l'organisme a repris l'offre de services au Centre Saint-Henri suite à l'arrêt des activités de l'organisme de loisirs qui desservait cette installation. La contribution offerte pour le camp de jour au Centre Saint-Henri est maintenant incluse dans celle à la mission. L'organisme enregistre plus de 80 000 fréquentations annuellement dans ses deux points de service.

Ces organismes offrent une programmation variée d'activités à toutes les clientèles et sont des milieux de vie pour les citoyens des différents quartiers de l'arrondissement. Les conventions en vigueur pour ces organismes viennent à échéance le 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION

Le financement à la mission vient reconnaître le caractère particulier des grands centres dans le déploiement de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement et du rôle que ces organismes jouent pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Le soutien à la mission assure une meilleure stabilité administrative et un pouvoir d'action aux organismes. En cohérence avec les orientations de la Politique montréalaise du loisir public adoptée en 2025, ce modèle de financement répond aussi à des recommandations issues du diagnostic du loisir municipal de 2019, en révisant les mécanismes de reddition de compte tout en reconnaissant l'importance de l'autonomie dans la gestion des organismes de loisir. Cela augmente leur agilité pour mettre en oeuvre des réponses adaptées aux besoins des citoyens.

La convention de contribution financière à la mission est l'unique véhicule du soutien financier pour l'ensemble des activités et services offerts par les organismes. Ce modèle de financement a été mis en place en 2020 après une validation avec les services juridiques de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de ces deux contributions financières à la mission est de 533 571,72\$ annuellement, pour 2026, 2027 et 2028, pour un total de 1 600 715,16\$.

Organismes	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Totaux 2026-2028
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	316 732,71 \$	316 732,71 \$	316 732,71 \$	950 198,13 \$
Centre récréatif, culturel, sportif St-Zotique (CRCS) inc.	216 839,01 \$	216 839,01 \$	216 839,01 \$	650 517,03 \$
Totaux :	533 571,72	533 571,72	533 571,72	1 600 715,16 \$

Chacune des conventions précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière et entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières à la mission permettent une accessibilité aux installations et à une offre de services diversifiée, de qualité et à un coût modique, le tout dans un cadre sécuritaire et supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contributions financières pour ces organismes mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services déployée sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication. Ils sont tenus de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.
Évaluation des organismes partenaires.
Redditions de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1256748002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 78 632,63 \$ pour l'année 2026, 78 632,63 \$ pour l'année 2027 et 78 632,63 \$ pour l'année 2028 à l'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour / Approuver le projet de convention à cet effet

D'octroyer une contribution financière de 78 632,63 \$ pour l'année 2026, 78 632,63 \$ pour l'année 2027 et 78 632,63 \$ pour l'année 2028 à l'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest, pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour;
D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-01 12:58

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1256748002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 78 632,63 \$ pour l'année 2026, 78 632,63 \$ pour l'année 2027 et 78 632,63 \$ pour l'année 2028 à l'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des activités adaptées aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens. Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. L'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest (LCSO) bénéficie d'un soutien financier et de prêts de locaux pour réaliser son offre de services. Cet organisme partenaire contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS en offrant une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans l'objectif d'amélioration de la qualité de vie de la population du Sud-Ouest. La convention en vigueur pour cet organisme vient à échéance le 31 décembre 2025.

Ce dossier vise à approuver la convention de contribution financière et de prêt d'installation à l'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest pour une période de trois (3) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12-12-2023 CA23 220360 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 78 632,63 \$, pour l'année 2024 et 78 632,63 \$ pour l'année 2025, à l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour / Approuver le projet de convention à cet effet

05-12-2022 CA22 22 0384 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 542 775,45 \$, pour l'année 2023, 464 142,82 \$ pour l'année 2024 et 464 142,82 \$ pour l'année 2025, à quinze (15) organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481003)

17-01-2022 CA22 22 0005 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 592 640,66 \$, pour l'année 2022, à seize organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1216481003)

07-12-2020 CA20 22 0321 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 656 985,81 \$ à différents organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1206481005)

DESCRIPTION

Ce dossier vise à approuver une convention de contribution financière et de prêt d'installation à l'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest pour les années 2026, 2027 et 2028 et de procéder à l'octroi de la contribution financière.

Loisirs et Culture Sud-Ouest est un organisme qui a vu le jour en 2018 et dont la mission consiste à promouvoir les loisirs, les sports, les activités culturelles et les activités d'apprentissage.

La contribution financière assurera la tenue d'une programmation de loisirs d'environ 115 activités par année, réparties sur trois saisons, pour les enfants, adolescents, adultes, aînés et familles. Les activités proposées couvriront les volets culturel, sportif, scientifique, socio-éducatif et intergénérationnel, avec près de 2 000 heures d'activités et une participation annuelle estimée à 2 500 citoyens.

La contribution financière permettra également la tenue d'un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans. En 2026, le camp accueillera près de 850 enfants sur une période de neuf semaines (huit semaines l'été et une semaine durant la relâche scolaire), avec un encadrement respectant les normes de l'Association des camps du Québec.

#	Organisme	Projet	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Total convention
1	Loisirs et Culture Sud-Ouest	Activités de loisirs et camp de jour	78 632,63 \$	78 632,63 \$	78 632,63 \$	235 897,89 \$

JUSTIFICATION

LCSO est un organisme admissible au soutien dans le cadre de la politique d'admissibilité au soutien de l'arrondissement et est partie prenante de l'offre de service municipale en culture, sports et loisirs. La mission de cet organisme concorde avec celle de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et permet un déploiement d'activités dans le secteur Pointe-Saint-Charles.

De plus, le projet proposé partage les valeurs et les principes fondamentaux de la Politique montréalaise du loisir public adoptée en 2025 : la qualité de l'expérience loisir, l'accessibilité sous toutes ses formes (physique, financière, sociale et inclusive), la diversité des pratiques et des offres, la sécurité des participants ainsi que l'engagement envers l'écoresponsabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette contribution financière est de 78 632,63 \$ annuellement, pour 2026, 2027 et 2028, pour un total de 235 897,89 \$.

La convention précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiquée à l'intervention financière et entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou de réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la convention de contribution financière et de prêt d'installation assurera une continuité et un développement de l'offre de services qui est actuellement en vigueur dans le secteur Pointe-Saint-Charles par LCSO.

Ne pas approuver la convention de contribution financière et le prêt d'installation à l'organisme LCSO pourrait créer une diminution importante de l'offre de services en culture, sports et loisirs dans le secteur Pointe-Saint-Charles et plus particulièrement au Centre Saint-Charles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication. LCSO est tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation de l'organisme partenaire.
Redditions de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1255986006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 334 925,34 \$ pour l'année 2026, 334 925,34 \$ pour l'année 2027 et 334 925,34 \$ pour l'année 2028, à trois (3) organismes, pour la réalisation d'activités culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 334 925,34 \$ pour l'année 2026, 334 925,34 \$ pour l'année 2027 et 334 925,34 \$ pour l'année 2028, à trois (3) organismes, pour la réalisation d'activités culturelles aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Total convention
Centre communautaire Tyndale St-Georges	22 928,71 \$	22 928,71 \$	22 928,71 \$	68 786,13 \$
Centre culturel Georges-Vanier	66 718,04 \$	66 718,04 \$	66 718,04 \$	200 154,12 \$
Groupe Paradoxe	21 995,03 \$	21 995,03 \$	21 995,03 \$	65 985,09 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-28 10:49

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255986006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 334 925,34 \$ pour l'année 2026, 334 925,34 \$ pour l'année 2027 et 334 925,34 \$ pour l'année 2028, à trois (3) organismes, pour la réalisation d'activités culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir une expérience de qualité et des activités adaptées aux besoins de la population. En misant sur l'expertise de ses partenaires, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ses champs d'intervention, tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens.

Afin de mettre en œuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs partenariats avec des organismes qui contribuent à la réalisation de la mission et à l'atteinte des objectifs de la DCSLDS, en offrant une programmation de qualité, diversifiée et accessible pour différentes clientèles.

Ce dossier vise à approuver des conventions et octroyer des contributions financières à trois organismes œuvrant dans le domaine de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

13-02-2023 CA23 22 0033 Octroyer un soutien financier de 185 154,12 \$ au Centre culturel Georges-Vanier pour les années 2023, 2024 et 2025, pour la réalisation d'activités de loisirs culturels / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1225986007)

05-12-2022 CA22 22 0384 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 542 775,45 \$, pour l'année 2023, 464 142,82 \$ pour l'année 2024 et 464 142,82 \$ pour l'année 2025, à quinze organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1226481003)

DESCRIPTION

Les conventions de contributions financières des organismes visés viennent à échéance le 31

décembre 2025. Les organismes ont déposé une nouvelle demande de contribution financière pour des projets visant à offrir à l'ensemble de la population une programmation accessible, diversifiée, complémentaire, novatrice et de qualité qui est destinée prioritairement aux citoyen(ne)s de l'arrondissement.

Plus spécifiquement ces projets répondent aux objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser le développement culturel de l'arrondissement.
- Offrir aux participant(e)s un encadrement sécuritaire et de qualité.
- Être complémentaire à la programmation des organismes du milieu.
- Encourager l'acquisition de connaissances et d'habiletés.

Organismes	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Total convention
Centre communautaire Tyndale St-Georges	22 928,71 \$	22 928,71 \$	22 928,71 \$	68 786,13 \$
Centre culturel Georges-Vanier	66 718,04 \$	66 718,04 \$	66 718,04 \$	200 154,12 \$
Groupe Paradoxe	21 995,03 \$	21 995,03 \$	21 995,03 \$	65 985,09 \$

JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de services municipale en culture, sports et loisirs. Les missions respectives de ces organismes concordent avec celle de la Direction de culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de ces trois contributions financières est de 334 925,34 \$ pour l'année 2026, de 334 925,34 \$ pour l'année 2027 et de 334 925,34 \$ pour l'année 2028. Chacune des conventions précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Cette démarche s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030. Plus précisément, elle correspond aux orientations suivantes :

- Orientation 3 - Amplifier la démocratie et l'inclusion
- Orientation 4 - Stimuler l'innovation et la créativité
- Orientation 15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières de l'arrondissement aux projets auront des impacts positifs :

- sur le développement personnel de la population;
- sur le développement collectif de la communauté;
- sur la citoyenneté culturelle des participantes et des participants;
- sur la démocratie culturelle et l'inclusion des populations éloignées de la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication. Ils sont tenus de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Application et suivi des conventions.
- Évaluation des projets des organismes partenaires.
- Redditions de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques

Le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1257440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 42 026,51\$, pour l'année 2026, 42 026,51\$, pour l'année 2027 et 42 026,51\$ pour l'année 2028, au CLUB D'HALTÉROPHILIE LES GÉANTS DE MONTRÉAL / Approuver le projet de convention à cet effet

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 42 026,51\$, pour l'année 2026, 42 026,51\$, pour l'année 2027 et 42 026,51\$ pour l'année 2028, au CLUB D'HALTÉROPHILIE LES GÉANTS DE MONTRÉAL;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-28 10:46

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 42 026,51\$, pour l'année 2026, 42 026,51\$, pour l'année 2027 et 42 026,51\$ pour l'année 2028, au CLUB D'HALTÉROPHILIE LES GÉANTS DE MONTRÉAL / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest place la qualité de vie et l'inclusion au cœur de ses priorités. En coordonnant les actions municipales, il s'assure que chaque citoyen bénéficie d'un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) joue un rôle clé en offrant des services accessibles et des expériences enrichissantes, conçus pour répondre aux besoins de la population et stimuler la participation citoyenne.

Grâce à des partenariats solides, la DCSLDS mobilise l'expertise des organismes locaux pour créer des initiatives qui favorisent la santé, la cohésion sociale et le développement personnel. Ces collaborations permettent de proposer des activités variées et inclusives, contribuant à renforcer le tissu communautaire et à dynamiser la vie dans le Sud-Ouest.

Dans cette perspective, le présent dossier vise à approuver une entente de contribution financière avec le Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal pour une période de trois (3) ans. Ce soutien permettra de maintenir des programmes gratuits pour les jeunes, d'encourager la pratique sportive et de promouvoir des valeurs de dépassement de soi et de solidarité, essentielles à la vitalité sociale de notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17-01-2022 CA22 22 0005 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 592 640,66 \$, pour l'année 2022, à seize organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1216481003)

07-12-2020 CA20 22 0321 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 656 985,81 \$ à différents organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1206481005)

10-12-2018 CA 18 220356 Octroyer des convention financières totalisant la somme de 8 160\$ pour 2018 et de 2 644 303,88\$ à différents organismes pour les années 2019 et 2020 /

Approbation d'une convention de service avec l'organisme entre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'entretien de l'immeuble au montant de 101 670\$ (dossier 1187010002)

DESCRIPTION

Le Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal est un acteur incontournable du développement sportif dans le Sud-Ouest. Il offre gratuitement des séances d'haltérophilie pour les jeunes de moins de 18 ans, leur permettant de découvrir et pratiquer ce sport dans un cadre sécuritaire et motivant. Le club prend également en charge les frais d'inscription aux compétitions, ouvrant la porte à des expériences enrichissantes et à la performance. Grâce à son organisation et à ses installations de qualité, ses athlètes se distinguent sur la scène sportive.

Accessible à tous, l'organisme propose des activités sept jours sur sept et attire un large public. En 2024, il a enregistré une fréquentation de 5 548 personnes, confirmant son rôle dans la promotion de la santé, du dépassement de soi et de la vie communautaire.

JUSTIFICATION

Le Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal est un partenaire de l'arrondissement, intégré à l'offre municipale en matière de sports et loisirs. Cet organisme répond aux critères de la politique d'admissibilité au soutien de l'arrondissement et partage pleinement la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS). Le soutien proposé permettra de maintenir des programmes gratuits pour les jeunes, de favoriser l'accès à la pratique sportive et de promouvoir des valeurs essentielles telles que le dépassement de soi, la solidarité et l'inclusion, contribuant ainsi à la vitalité sociale et communautaire du Sud-Ouest.

De plus, le projet proposé partage les valeurs et les principes fondamentaux de la Politique montréalaise du loisir public adoptée en 2025 : la qualité de l'expérience loisir, l'accessibilité sous toutes ses formes (physique, financière, sociale et inclusive), la diversité des pratiques et des offres, la sécurité des participants ainsi que l'engagement envers l'écoresponsabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la contribution financière est de 42 026,51\$ annuellement, pour 2026, 2027 et 2028, pour un total de 126 079,53\$.

Organismes	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Totaux 2026-2028
Le Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	42 026,51\$	42 026,51\$	42 026,51\$	126 079,53\$

La convention précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière et entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet une accessibilité à une offre diversifiée, de qualité et gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans, le tout dans un cadre sécuritaire et supervisé

par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services déployée sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans les opérations de communication. Il est tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation de l'organisme partenaire.
Reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatyana CHZHAO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Mylene GADOURY
chef(fe) de section - sports, loisirs,
développement social (arrondissement)

Le : 2025-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1257440003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 131 631,33\$, pour l'année 2026, 131 631,33\$, pour l'année 2027 et 131 631,33\$ pour l'année 2028, au CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST / Approuver le projet de convention à cet effet.

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 131 631,33\$, pour l'année 2026, 131 631,33\$, pour l'année 2027 et 131 631,33\$ pour l'année 2028, au CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-28 10:45

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257440003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 131 631,33\$, pour l'année 2026, 131 631,33\$, pour l'année 2027 et 131 631,33\$ pour l'année 2028, au CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest met la qualité de vie et l'inclusion au centre de ses priorités. En coordonnant ses actions, il veille à offrir à chaque citoyen un environnement favorable au bien-être et à l'épanouissement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) joue un rôle essentiel en proposant des services accessibles et des expériences enrichissantes, conçus pour répondre aux besoins de la population et encourager la participation citoyenne.

Grâce à des partenariats solides, la DCSLDS s'appuie sur l'expertise des organismes locaux pour développer des initiatives qui favorisent la santé, la cohésion sociale et le développement personnel. Ces collaborations permettent d'offrir des activités variées et inclusives, contribuant à renforcer la cohésion sociale et à dynamiser la vie dans le Sud-Ouest.

Dans ce contexte, le présent dossier vise à confirmer une entente de contribution financière avec le Club Aquatique du Sud-Ouest (CASO) pour une période de trois (3) ans. Ce soutien permettra d'encourager la pratique sportive et de promouvoir des valeurs de dépassement de soi et de solidarité, essentielles à la vitalité sociale de notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17-01-2022 CA22 22 0005 Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 592 640,66 \$, pour l'année 2022, à seize organismes, dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1216481003)

07-12-2020 CA20 22 0321 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 656 985,81 \$ à différents organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1206481005)

10-12-2018 CA 18 220356 Octroyer des convention financières totalisant la somme de 8 160\$ pour 2018 et de 2 644 303,88\$ à différents organismes pour les années 2019 et 2020 / Approbation d'une convention de service avec l'organisme entre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'entretien de l'immeuble au montant de 101 670\$ (dossier 1187010002)

DESCRIPTION

Le Club Aquatique du Sud-Ouest (CASO) est un organisme à but non lucratif implanté dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal. Sa mission est de promouvoir la santé, le bien-être et l'inclusion sociale par la pratique des sports aquatiques. CASO offre une variété de programmes adaptés à tous les âges et niveaux : natation récréative et compétitive, plongeon, natation artistique, water-polo, aquaforme, ainsi que des cours de sauvetage et des formations pour moniteurs. Les activités se déroulent principalement dans les piscines St-Henri, Émard et St-Charles. Guidé par des valeurs d'accessibilité, de sécurité et de qualité, le club contribue au développement sportif et social de la communauté, favorisant la persévérance, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe. Le CASO a accueilli plus de 45 000 participants en 2024.

JUSTIFICATION

Le Club Aquatique du Sud-Ouest (CASO) est un partenaire stratégique de l'arrondissement, intégré à l'offre municipale en matière de sports et de loisirs. Cet organisme respecte les critères de la politique d'admissibilité au soutien de l'arrondissement et partage pleinement la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS). L'appui proposé permettra de favoriser l'accès à la pratique sportive et de promouvoir des valeurs fondamentales telles que le dépassement de soi, la solidarité et l'inclusion. Ces actions contribuent directement à la vitalité sociale et au dynamisme communautaire du Sud-Ouest.

De plus, le projet proposé partage les valeurs et les principes fondamentaux de la Politique montréalaise du loisir public adoptée en 2025 : la qualité de l'expérience loisir, l'accessibilité sous toutes ses formes (physique, financière, sociale et inclusive), la diversité des pratiques et des offres, la sécurité des participants ainsi que l'engagement envers l'écoresponsabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la contribution financière est de 131 631,33 \$ annuellement, pour 2026, 2027 et 2028, pour un total de 394 893,99 \$.

Organismes	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Totaux 2026-2028
Le Club Aquatique du Sud-Ouest	131 631,33 \$	131 631,33 \$	131 631,33 \$	394 893,99 \$

La convention précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiqué à l'intervention financière et entièrement assumée par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou de réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet une accessibilité aux installations et à une offre diversifiée et de qualité, le tout dans un cadre sécuritaire et supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière pour cet organisme mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services déployée sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans les opérations de communication. Il est tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.
Évaluation de l'organisme.
Reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatyana CHZHAO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Mylene GADOURY
chef(fe) de section - sports, loisirs,
développement social (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1255443005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026 à 13 organismes dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026, aux organismes ci-après désignés:

Axe 1

	Organisme	Projet	Montant
1	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	IMF: intervenant.e.s de milieu pour les familles	13 463 \$
2	Amitié Soleil inc.	Une transition vers la maternelle (parents/enfants)	6 900 \$
3	Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	Tuteur(trice) supplémentaire pour le soutien et la persévérance scolaires	7 893 \$
4	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Intervenante communautaire scolaire	8 970 \$
5	Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO) - Volet Saint-Henri	6 291 \$
6	Famijeunes	Les BBQ d'été 2026, BBQ Estival : Ensemble pour un quartier inclusif, vivant et sécuritaire	20 627 \$
	Le comité d'éducation aux		

7	adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Club énergie - prévention des méfaits par les arts et le sport	11 039 \$
8	Opération jeunesse Ville-Émard / Côte St-Paul	Soutien Accompagnement et développement (SA Découverte)	8 073 \$
9	Partageons l'espoir (Québec)	Partager des histoires, créer des liens : développement de compétences sociales par la lecture et la création musicale numérique	13 455 \$
10	Station Familles	MAMMA - MA Maison Mon Arrêt, Service de soutien à domicile (relevailles)	10 951 \$
11	YMCA du Québec	C-Vert	5 382 \$

Axe 2

	Organisme	Projet	Montant
1	YMCA du Québec	Zone jeunesse - prévention par le sport	22 000 \$
2	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Programme concerté d'accompagnement jeunesse	28 000 \$
3	Maison Benoît Labre	Cohabitation harmonieuse	80 000 \$

2. D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville Centre.

Signé par Benoit GLORIEUX Le 2025-11-28 10:47

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255443005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026 à 13 organismes dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'elle offre.

Le programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;

- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence, qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

À moyen et à long terme, Prévention Montréal conduit à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action *Solidarité, équité, inclusion*, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le programme Prévention Montréal 2023-2025 a soutenu financièrement des projets qui devaient être réalisés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025. Ce programme est prolongé pour 2026, accordant le même financement aux arrondissements, qu'en 2025. Les projets doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA258121001 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CA25 22 0159 du 9 juin 2025 - Octroyer un soutien financier de 22 997 \$ à Famijeunes, dans le cadre de l'édition 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1245111009)

CA 24 22 0005 du 15 janvier 2024 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 309 649 \$ pour l'année 2024 et 309 649 \$ pour l'année 2025 à quatre organismes, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1226008004)

CA24 22 0006 du 15 janvier 2024 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 232 212 \$ à 11 organismes, dans le cadre de l'édition 2024 et 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de conventions à cet effet (dossier 1235111010)

CA24 22 0177 8 juillet 2024 - Octroyer un soutien financier de 14 026 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, dans le cadre de l'édition 2024-2025 et 2025-2026 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1245111003)

CA23 22 0144 du 8 mai 2023 - Octroyer un soutien financier de 158 550 \$ à PSO pour la réalisation du projet de médiation urbaine BUMP dans le cadre du programme Prévention Montréal Axe 2 pour l'année 2023

CA23 22 0145 du 8 mai 2023 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 115 195 \$ à deux organismes dans le cadre du programme Prévention Montréal Axe 2 pour l'année 2023 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1236008001)

CA23 22 0143 du 8 mai 2023 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 73 012 \$ à huit organismes, dans le cadre de l'édition 2023 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111001)

CE22 2148 du 21 décembre 2022 - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420\$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464\$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024 et 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143\$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381\$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

DESCRIPTION

Les projets qui font l'objet du présent sommaire sont déposés dans l'Axe 1 et l'Axe 2 de l'enveloppe de Programme Prévention Montréal. Ce sont, pour la grande majorité, des projets pluriannuels, qui ont été financés en 2024 et en 2025 et qui sont reconduits en 2026. Ils répondent aux critères de l'arrondissement du Sud-Ouest en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social, et s'inscrivent dans les orientations du programme.

AXE 1

	Organisme	# GSS	Projet	Quartier	Montant octroyé 2024	Montant octroyé 2025	Montant prolongé 2026	Description
1	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles,	12649	IMF: intervenant.e.s de milieu pour les familles	PSC	15 009 \$	15 009 \$	13 463 \$	Accompagner et intervenir auprès des parents dans les milieux de vie et dans le milieu scolaire
2	Amitié Soleil inc	12161	Une transition vers la maternelle (parents/enfants)	PB	7 693 \$	7 693 \$	6 900 \$	Offrir une série d'ateliers pour les enfants âgés de 4 et 5 ans, qui ne fréquentent pas de service de garde, et leurs familles afin de favoriser une transition optimale vers l'école.
3	Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	12677	Tuteur(trice) supplémentaire pour le soutien et la persévérance scolaires	VECSP	8 800 \$	8 800 \$	7 893 \$	Embaucher un tuteur ou une tutrice supplémentaire pour combler le manque de temps et de connaissances de parents en offrant aux jeunes en difficulté un soutien individualisé et ciblé

4	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12672	Intervenante communautaire scolaire	PB	10 000 \$	10 000 \$	8 970 \$	Faciliter l'accompagnement et la référence des parents dans les milieux scolaire et communautaire
5	Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri,	12830	Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO) - Volet Saint-Henri	SH	7 013 \$	7 013 \$	6 291 \$	visé à améliorer les liens entre les écoles, les familles et la communauté en implantant une ressource humaine au poste d'Intervention Communautaire Scolaire (ICS) . Il sera structurant pour maintenir et consolider le filet social inter réseau autour des familles qui vivent des situations de vulnérabilités .
6	Famijeunes	13264	Les BBQ d'été 2026 BBQ Estival : Ensemble pour un quartier inclusif, vivant et sécuritaire	SH	22 996 \$	22 996 \$	20 627 \$	Offrir une activité familiale dans un espace public (parc Louis-Cyr) avec la présence d'intervenant(e)s et des animateurs/trices pour soutenir les parents dans leurs interventions avec leurs enfants et pour favoriser les échanges . Les jeunes ados seront invité(e)s avec leurs familles et les moniteurs/trices du Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique les prendront en charge.
				PB				Mettre en œuvre un suivi et un accompagnement véritable auprès des familles et des

7	Le comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	12678	Club énergie - prévention des méfaits par les arts et le sport		12 307 \$	12 307 \$	11 039 \$	enfants fréquentant le programme, dans le but de réduire les incivilités et les méfaits, en encourageant les bonnes pratiques et des valeurs de solidarité et d'entraide afin contrer les comportements à risque
8	Opération jeunesse Ville-Émard / Côte St-Paul	12162	Soutien Accompagnement et développement (SA Découverte)	VECSP	9 000 \$	9 000 \$	8 073 \$	Promouvoir la santé mentale et le développement global des jeunes, à travers des activités et des accompagnements personnalisés, afin de diminuer les inégalités pour augmenter leur bien-être et leurs possibilités d'avenir.
9	Partageons l'espoir (Québec)	12644	Partager des histoires, créer des liens : développement de compétences sociales par la lecture et la création musicale numérique	PSC	15 000 \$	15 000 \$	13 455 \$	Aménager, pour les jeunes les plus à risque, un espace d'expression et de création de liens sociaux positifs entre eux et avec des adultes significatifs et ainsi faciliter leur développement
10	Station Familles	12231	MAMMA - MA Maison Mon Arrêt, Service de soutien à domicile (relevailles)	VECSP	12 209 \$	12 209 \$	10 951 \$	Jumeler un.e marraine/parrain à un nouveau parent qui a un bébé âgé entre 0 et 1 an. Des visites à domicile sont planifiées à raison de 3h par semaine pour une durée moyenne de 12 semaines
				PSC				À travers une approche basée sur l'autonomisation (empowerment) et l'éducation expérientielle,

11	YMCA du Québec	12640	C-Vert		6 000 \$	6 000 \$	5 382 \$	développer la capacité des jeunes, pour influencer l'avenir de leur planète et devenir des acteurs et actrices de la transition écologique
----	----------------	-------	--------	--	----------	----------	----------	--

AXE 2

#	Organisme	# GSS	Projet	Montant octroyé 2024	Montant octroyé 2025	Montant prolongé 2026	Description
1	YMCA du Québec	12606	<u>Zone jeunesse - Prévention par le sport</u>	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	Bonifier l'horaire, notamment en ouvrant le samedi, ainsi que les activités de la Zone Jeunesse qui se veut un espace de prévention universelle et d'intervention par le sport et le loisir pour accueillir gratuitement et dans un environnement sécuritaire et sans discrimination notamment les jeunes vulnérables chez qui on repère un ou plusieurs facteurs de risque (personnes vivant plusieurs types de discriminations; environnement familial difficile ou défavorable; insécurité alimentaire; isolement social; enjeux de santé mentale ou de consommation).
2	Centre récréatif culturel et sportif Saint-Zotique CRCS inc.	12610	Programme concerté d'accompagnement jeunesse	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	Offre d'activités et d'accompagnement par des intervenant·es et des partenaires significatifs qui sont en mesure de soutenir et d'encadrer les jeunes, dont plusieurs vivent d'importants défis, proviennent de l'immigration, vivent des situations de décrochage scolaire, et ce, afin de les amener en adéquation avec les visées du projet et leur permettant de se réaliser globalement comme personne et citoyen·ne.
3	Maison Benoît Labre	12622	Cohabitation harmonieuse	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	Poursuite des actions communautaires pour la

						<p>sécurité des citoyennes et citoyens du voisinage immédiat en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurant la présence d'une intervenante mobile dans le corridor scolaire et autour du bâtiment de l'organisme lors des moments d'achalandage, notamment le début et la fin des classes; • réalisant des patrouilles de nettoyage autour du parc Victor-Rousselot et du secteur à proximité par des personnes en situation d'itinérance; • offrant des ateliers de sensibilisation sur l'itinérance et les enjeux associés au mode de vie de la rue afin d'outiller les divers publics de la communauté.
--	--	--	--	--	--	--

JUSTIFICATION

Le programme pluriannuel Prévention Montréal, qui est possible en grande partie grâce à une entente avec le ministère de la Sécurité publique, vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité. Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires.

En ce qui concerne le volet local, la Ville de Montréal souhaite que les 19 arrondissements poursuivent les actions et projets qui ont été entamés en 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Ce dossier recommande d'approuver la reconduction des projets, qui permettront aux organismes concernés de continuer à travailler sur les deux axes du programme, soit le développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité (axe 1) et la prévention en sécurité urbaine (axe 2). Dans ces deux axes, les actions s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans.

Les organismes concernés ont tous confirmé leurs intentions de poursuivre leur projet pour l'année 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le budget nécessaire à ce dossier est de 243 044 \$, soit 113 044 \$ provenant du Programme « Prévention Montréal – Axe 1 - Développement enfant et jeune » et 130 000 \$ provenant du programme «Prévention Montréal - Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine». Ces sommes sont entièrement assumées par la Ville centre. Ces sommes sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (GDD 2258121001).

AXE 1

Les montants accordés pour 2026 ont dû être ajustés afin de respecter l'enveloppe budgétaire disponible. En effet, les montants octroyés dans l'axe 1 en 2024 et 2025 avaient été bonifiés grâce à des fonds résiduels des années précédentes, ce qui n'est plus le cas en 2026. Tous les projets étant pertinents pour une reconduction, un ajustement proportionnel a été appliqué à l'ensemble des projets afin de respecter l'enveloppe globale disponible.

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2024	Montant 2025	Montant prolongé au prorata 2026
1	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles,	12649	IMF: intervenant.e.s de milieu pour les familles	15 009 \$	15 009 \$	13 463 \$
2	Amitié Soleil inc	12161	Une transition vers la maternelle (parents/enfants)	7 693 \$	7 693 \$	6 900 \$
3	Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	12677	Tuteur(trice) supplémentaire pour le soutien et la persévérance scolaires	8 800 \$	8 800 \$	7 893 \$
4	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12672	Intervenante communautaire scolaire	10 000 \$	10 000 \$	8 970 \$
5	Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri,	12830	Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO) - Volet Saint-Henri	7 013 \$	7 013 \$	6 291 \$
6	Famijeunes	13264	Les BBQ d'été 2026 BBQ Estival : Ensemble pour un quartier inclusif, vivant et sécuritaire	22 996 \$	22 996 \$	20 627 \$
7	Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	12678	Club énergie - prévention des méfaits par les arts et le sport	12 307 \$	12 307 \$	11 039 \$
8	Opération jeunesse Ville-Émard / Côte St-Paul	12162	Soutien Accompagnement et développement (SA Découverte)	9 000 \$	9 000 \$	8 073 \$
9	Partageons l'espoir (Québec)	12644	Partager des histoires, créer des liens : développement de compétences sociales par la lecture et la création musicale numérique	15 000 \$	15 000 \$	13 455 \$
10	Station Familles	12231	MAMMA - MA Maison Mon Arrêt, Service de soutien à domicile (relevailles)	12 209 \$	12 209 \$	10 951 \$

11	YMCA du Québec	12640	C-Vert	6 000 \$	6 000 \$	5 382 \$
Total :				134 617 \$	134 617 \$	113 044 \$

Clé comptable Axe 1 : 2434.0010000.305467.05803.61900.000000.0000.004671.052135.00000.00000

AXE 2

	Organisme		Projet	Soutien 2024	Soutien 2025	Montant prolongé 2026
1	YMCA du Québec	12606	Zone jeunesse - <u>prévention par le sport</u>	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$
2	Centre récréatif culturel et sportif st-Zotique CRCS inc.	12610	Programme concerté d'accompagnement jeunesse	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$
3	La Maison Benoît Labre	12622	Cohabitation harmonieuse	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$
Total :				130 000 \$	130 000 \$	130 000 \$

Clé comptable Axe 2 : 2434.0010000.305467.05803.61900.000000.0000.004672.052135.00000.00000

MONTREAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement pour :

- 8 – Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, au sein de la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 – Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Voir document en annexe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que cité ci-dessus, les projets répondent à des besoins précis vécus par nos citoyennes et nos citoyens. Les organismes ont développé des activités qui permettront à nos familles et à leurs jeunes de réseauter, de partager, d'apprendre et de s'impliquer dans la recherche de réponses et de stratégies pour évoluer individuellement, comme famille et comme communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme, prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 26 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
conseiller(-ere) en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS

Le : 2025-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1257192001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 121 721,00\$, non taxable, pour la fabrication de mobilier urbain et de pièces de remplacement auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement Sud-Ouest pour l'année 2026.

D'autoriser une dépense de 121 721,00\$, taxes incluses, pour la fabrication de mobilier de parc et de pièces de remplacement auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'année 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 14:08

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1257192001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 121 721,00\$, non taxable, pour la fabrication de mobilier urbain et de pièces de remplacement auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement Sud-Ouest pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de faciliter l'accessibilité universelle sur le territoire de l'arrondissement, le remplacement et la réparation de mobiliers sont essentiels à la conservation de milieux de vie attrayants, encourageant l'utilisation des espaces publics par l'ensemble des citoyens. C'est pour cette raison que l'arrondissement désire mettre à niveau l'inventaire de mobilier de type bancs (Lafontaine et secteur 5) et tables de pique-nique.

Les pièces de remplacement permettront à la Division des parcs et de l'horticulture d'effectuer elle-même la réparation des bancs en 2026. En jumelant les 30 panneaux, ou assises, avec de vieux bancs qui seront démontés, la Division fabriquera 15 nouveaux bancs. Finalement, les 10 ensembles de lattes de réparation permettront d'avoir, en réserve, du matériel pour procéder à des réparations en temps opportun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0287 -11 novembre 2024 - Autoriser une dépense de 157 950 \$, taxes incluses, pour la fabrication de mobilier de parc et de pièces de remplacement auprès du Service du matériel roulant et ateliers de la Ville de Montréal, pour l'année 2025 (1249042002)

DESCRIPTION

Notre fournisseur régulier, le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, assurera la fabrication et la livraison de mobilier et de pièces de rechange pour 2026. Plus précisément, il s'agit de mobilier constitué de bancs et de tables de pique-nique ainsi que des pièces de rechange variées, dont des panneaux d'assises et des lattes.

JUSTIFICATION

Le mobilier urbain a une durée de vie utile limitée nécessitant un entretien ou en remplacement. L'entretien constant du mobilier est essentiel pour assurer une offre de service de qualité.

La soumission se trouve dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier. La fourniture du matériel est financée par le report des budgets non utilisés du PDI 2024 de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir la pièce jointe associée à cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est refusé, la commande de la Division des parcs et de l'horticulture ne pourra pas faire partie du carnet de commandes du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réception du mobilier et des pièces de remplacement est prévue pour 2026. L'installation et la réparation des bancs sont prévues dès que possible suivant la réception de la commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cristina COPIL, Le Sud-Ouest

Lecture :

Cristina COPIL, 2 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin M VENNE
Agent Technique horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1255650020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2025

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'octobre 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour le période comptable d'octobre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 13:15

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255650020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220292 - 25 novembre 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois d'août et de septembre 2025 (dossier 1255650015)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2025 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable d'octobre 2025.
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1259364003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'année 2024 ainsi que du remboursement de la réserve suite à la fermeture de l'activité de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

Prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents de l'année 2024 ainsi que du remboursement de la réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-04 17:27

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259364003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'année 2024 ainsi que du remboursement de la réserve suite à la fermeture de l'activité de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2014, un projet de colmatage mécanisé de nids de poule en régie fut lancé et auquel ont adhéré tous les autres arrondissements de la Ville de Montréal. Le projet visait l'acquisition et le partage opérationnel de quatre appareils mécanisés pour colmater les nids de poule sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les objectifs étaient l'optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d'intervention de façon à améliorer l'état général de la chaussée.

Dans le cadre de ce projet, le territoire de la Ville a été divisé en quatre zones. Dans chacune de ces zones, un arrondissement a été désigné pour être le prestataire de services auprès de ses arrondissements partenaires. L'arrondissement du Sud-Ouest a alors été désigné pour être le prestataire de service des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Lasalle, d'Outremont et de Verdun.

Maintenant, malgré les efforts soutenus des équipes locales, à la suite de difficultés à offrir un service régulier dû à la non disponibilité fréquente de la colmateuse mécanisée en raison de nombreux bris mécaniques et de fiabilité générale, les bénéficiaires de ce service ont peu à peu signifié leur intention de se retirer de l'entente.

C'est ainsi que l'arrondissement Le Sud-Ouest s'est entendu sur la résiliation de son offre de service pour 2023 avec l'arrondissement client Côte-des-neiges Notre-Dame-de-Grâce (GDD 1227551020), pour 2024 avec l'arrondissement client Verdun (GDD 1236934001) ainsi que pour 2025 avec les arrondissements clients résiduels, soit Lasalle, Lachine et Outremont, via la confection budgétaire 2025.

Ce dossier décisionnel vise d'une part à redistribuer les budgets 2024 inutilisés aux clients résiduels de 2024, et de l'autre, à rembourser le montant de la réserve à l'ensemble de ses anciens arrondissements clients en fonction de leur participation respective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 220330 - 11 déc 2024 - Prendre acte de la reddition de compte et du partage des

excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2023, le tout conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées dans les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges interunités (dossier 1249364004)

CA23 220297 - 10 oct 2023 - Prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2022, le tout conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées dans les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges interunités (dossier 1239364004)

CA23 210171 - 27 juin 2023 - Résilier l'offre de services, offerte par l'arrondissement Le Sud-Ouest, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement de nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée (dossier 1236934001)

CA22 170329 - 14 déc 2022 - Résilier l'offre de service, offerte par l'arrondissement Le Sud-Ouest, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée (dossier 1227551020)

CA22 220394 - 5 déc 2022 - Prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2021, le tout conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées dans les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges inter unités (dossier 1229364007)

CA21 220365 - 13 déc 2021 Prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2020, le tout conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées dans les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges interunités (dossier 1219364002)

CA21 220031 - 8 fév 2021 Déposer le rapport faisant état de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2019 (dossier 1210207002)

CA19 220028 - 11 fév 2019 - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à d'autres arrondissements, le service de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée (dossier 1194973001)

CA19 170093 - 1er avril 2019 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée, et approuver, selon les services rendus, le tout confirmé par la Direction des travaux publics de l'arrondissement CDN-NDG, un virement budgétaire pour un montant maximal de 91 400 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour l'année 2019 (dossier 1190235001)

CA19 190050 - 11 mars 2019 - Acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et autorisation d'une dépense au montant de 17 400 \$ (dossier 1192421001)

CA19 200161 - 1er avril 2019 - Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest

pour le colmatage mécanisé des nids-de-poule pour l'année 2019, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), et autoriser une dépense maximale de 52 200 \$ (dossier 1196152003)

CA19 160117 - 1er avril 2019 - Accepter en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée et approuver un virement budgétaire de 13 000 \$ pour l'année 2019 à l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense provenant du budget de fonctionnement (dossier 1195078006)

CA19 210069 - 2 avril 2019 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée et approuver un virement budgétaire totalisant 32 600\$ \$ à l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2019 (dossier 1192198003)

DESCRIPTION

L'arrondissement du Sud-Ouest avait prévu offrir des services de colmatage mécanisé de nids de poule aux trois arrondissements clients résiduels de sa zone lors de la confection budgétaire 2024, soit Lasalle, Lachine et Outremont.

Un montant de **82 600\$** a donc été facturé aux trois arrondissements partenaires par le biais du mécanisme de charges inter unités, conformément à l'estimation réalisée au moment de la préparation budgétaire:

Sud-Ouest - Opération Nids-de-poule	
Budget 2024	
Lasalle	52 200
Lachine	17 400
Outremont	13 000
Total	82 600

Puisqu'aucune dépense n'a été réalisée en 2024 en l'absence de services de colmatage, la globalité du montant facturé sera redistribué aux arrondissements participants conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

Ce dernier définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées par les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges inter unités.

De plus, puisque l'entente est désormais résiliée, un montant de **57 000 \$** correspondant à la partie de la réserve financée par l'ensemble de ses partenaires entre 2019 et 2022 leur sera également redistribuée.

Se référer à la section "aspects financiers" pour le détail des montants spécifiques à chacun des arrondissements clients.

JUSTIFICATION

La reddition de compte est préparée par l'arrondissement fournisseur des services rendus à l'interne sur une base annuelle et le sommaire décisionnel est présenté à son conseil d'arrondissement au plus tard 6 mois après le dossier d'affectation des surplus de la Ville au Conseil Municipal conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Volet 1: Répartition du surplus 2024 à distribuer

L'activité de colmatage des nids de poule a généré un surplus égal au budget original, soit **176 000 \$**, puisqu'il n'y a eu aucune prestation de service pour l'année 2024.

Ce montant sera distribué dans les surplus de gestion 2025 des arrondissements partenaires, selon la clé de répartition utilisée lors de l'établissement du budget des charges inter unités.

L'arrondissement du Sud-Ouest aura donc un ajustement de **- 82 600\$** dans ses surplus de gestion 2025, correspondant au montant de surplus 2024 à distribuer aux arrondissements partenaires, soit le montant intégral du budget original:

Répartition du surplus			
Surplus 2024 à redistribuer		176 000	
Répartition entre les arrondissements			
Arrondissement	% CI	Surplus à répartir	Montant arrondi*
Le Sud-Ouest	53%	93 400	**Montant requis
Côte-des-neiges	0%	0	0
Lasalle	30%	52 200	52 200
Verdun	0%	0	0
Lachine	10%	17 400	17 400
Outremont	7%	13 000	13 000
Total	100%	176 000	82 600

* Le surplus à remettre aux arrondissements clients totalise 82 600 \$.

Ce montant sera retiré du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

** Montant déjà intégré dans le surplus de gestion 2024 de l'arrondissement.

Volet 2: Remboursement de la réserve:

Puisque l'arrondissement du Sud-Ouest s'est entendu avec tous ses arrondissements clients sur la résiliation de son offre de service, le montant total de **82 640\$** qui avait été constitué dans la réserve depuis le début des activités sera complètement redistribué et la partie à remettre aux arrondissements clients leur reviendra dans leurs surplus de gestion 2025.

L'arrondissement du Sud-Ouest aura donc un ajustement de **- 57 000 \$** dans ses surplus de gestion 2025, correspondant au montant de remboursement de la réserve à distribuer à ses cinq arrondissements clients:

Remboursement de la réserve				
Réserve accumulée sur 4 ans (2019 à 2022)				82 640
Répartition entre les arrondissements				
Arrondissement	BO	% CI	Réserve à répartir	Montant arrondi*
Le Sud-Ouest	93 400	31%	25 729	<i>**non requis</i>
Côte-des-neiges	91 400	30%	25 178	25 200
Lasalle	52 200	17%	14 379	14 400
Verdun	32 600	11%	8 980	9 000
Lachine	17 400	6%	4 793	4 800
Outremont	13 000	4%	3 581	3 600
Total	300 000	100%	82 640	57 000

* Le remboursement de la réserve à faire aux arrondissements clients totalise 57 000 \$.
Ce montant sera retiré du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

** Montant déjà intégré dans le surplus de gestion 2024 de l'arrondissement.

En résumé, l'arrondissement du Sud-Ouest aura un ajustement total de -139 600 \$ dans ses surplus de gestion 2025, correspondant au montant de remboursement du surplus 2024 (- 82 600 \$) ainsi que de la réserve à distribuer aux arrondissements partenaires (- 57 000 \$) :

Montant totaux à redistribuer				
Arrondissement	Surplus 2024 à redistribuer	Réserve à redistribuer	Total à redistribuer	Total montant arrondi*
Le Sud-Ouest	93 400	25 729	119 129	<i>**non requis</i>
Côte-des-neiges	0	25 178	25 178	25 200
Lasalle	52 200	14 379	66 579	66 600
Verdun	0	8 980	8 980	9 000
Lachine	17 400	4 793	22 193	22 200
Outremont	13 000	3 581	16 581	16 600
Total	176 000	82 640	258 640	139 600

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian BISSONNETTE, Le Sud-Ouest
Christopher CASSEUS, Le Sud-Ouest
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Patricia ARCAND, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Teodora DIMITROVA, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marion VAILLANCOURT, LaSalle
Lyne LAMBERT, LaSalle
Viorica ZAUER, LaSalle
Martin ROBERGE, Verdun
Simona STOICA STEFAN, Verdun
Iva STOILOVA-DINEVA, Verdun
Benoit MENARD, Outremont
Kalina RYKOWSKA, Outremont
Wail DIDI, Outremont
Moris Alexei MARKARIAN, Lachine
SinCheng Phou, Lachine
Mostafa OHARB, Lachine
Mélanie BEAUDOIN, Service des finances et de l'évaluation foncière
Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Chantal HOOPER, 6 novembre 2025
Lyne LAMBERT, 4 novembre 2025
Wail DIDI, 4 novembre 2025
Teodora DIMITROVA, 4 novembre 2025
Christian BISSONNETTE, 4 novembre 2025
Moris Alexei MARKARIAN, 4 novembre 2025
Mostafa OHARB, 3 novembre 2025
Patricia ARCAND, 3 novembre 2025
Mélanie BEAUDOIN, 3 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristina COPIL

ENDOSSÉ PAR

Yacouba TAPSOUKE

Le : 2025-10-08

conseillère en gestion des ressources
financières

chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1259492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 pour les projets suivants et engager l'Arrondissement du Sud-Ouest à assumer sa part de responsabilité dans ces projets :
 - Réfection, consolidation et bonification du jardin communautaire Pointe-Verte par l'amélioration de certaines installations et certains aménagements ;
 - Aménagement d'un nouveau jardin collectif sur le Lot 5.
2. De désigner la cheffe de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'Arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet ci-haut mentionnés;
3. De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement;
4. De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-27 15:42

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2026 du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Pour développer l'agriculture urbaine et améliorer l'expérience citoyenne dans les jardins communautaires et collectifs, la Ville de Montréal a lancé sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Cette stratégie s'inscrit dans le Plan climat (action 22) et s'intègre dans l'orientation "Accélérer la transition écologique" du plan stratégique Montréal 2030. Une des actions de cette stratégie (action 1.2) vise précisément à mettre à la disposition des citoyens et des groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage, en plus de consolider ceux déjà existants.

Dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 (PDI) adopté par le conseil municipal (CG21 0682), la Ville de Montréal prévoit des investissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. Ce programme dédié est déployé sur une période de 10 ans (2022-2031) à raison de 1 M\$ par année pour un montant total de 10 M\$. Annuellement, les arrondissements sont invités à soumettre une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) au Bureau de la transition écologique (BTER) afin de réaliser leurs projets.

Au niveau local et avec son programme des jardins communautaires, l'Arrondissement du Sud-Ouest vise à améliorer la qualité de vie des résident.e.s en leur offrant un espace où ils peuvent cultiver des aliments frais et sains, à faible coût. L'arrondissement met donc à la disposition des résident.e.s montréalais.e.s, et en priorité à celles et ceux du Sud-Ouest, six jardins communautaires où sont répartis plus de 446 jardinets. L'arrondissement dispose aussi de plus d'une trentaine de jardins collectifs répartis sur son territoire, gérés par des groupes citoyens ou des organismes en plus de quelques installations, dont des bacs d'agriculture urbaine en libre-service.

Les engagements de l'Arrondissement du Sud-Ouest pour améliorer l'accès à l'agriculture urbaine et l'accès de sa population à des aliments sains, abordables et produits localement sont concrets et démontrés dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) 2023-2028 adopté en septembre 2023. Une action du PDCN est d'ailleurs de "3.3.2. Continuer à soutenir et à bonifier notre réseau de jardins communautaires et collectifs, notamment par le Programme de soutien aux Arrondissements pour l'aménagement

et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM), et repérer d'autres sources de financement."

Dans ce contexte, le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du BTER s'avère pertinent avec les orientations stratégiques de l'arrondissement.

Pour l'année 2025, l'Arrondissement avait déposé deux projets au PDI-JCCM dont les approbations avaient été obtenues par les élus lors du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024 (CA24 22 0331). Il s'agissait des projets :

- Améliorations au jardin communautaire Pointe-Verte
- Aménagement du nouveau jardin collectif Campbell-Ouest.

De ces projets, uniquement le projet d'aménagement du jardin collectif Campbell-Ouest a été financé. Le projet a été réalisé au printemps 2025 et livré par l'Arrondissement en juin 2025.

Le besoin passé pour les améliorations au jardin communautaire Pointe-Verte est toujours d'actualité. Ce projet n'ayant pas été réalisé en 2025, il a été identifié pour un dépôt 2026 au programme PDI-JCC.

À l'été 2025, l'Arrondissement a conclu l'entente d'acquisition du Lot 5 dans le secteur des anciens ateliers du CN, au sud-est du quartier de Pointe-Saint-Charles. L'aménagement du Jardin de la Fermette sur le Lot 5 est inscrit à la programmation 2026 du Bureau de projets de la Direction des Travaux Publics de l'Arrondissement, il a été identifié pour un dépôt 2026 au programme PDI-JCCM.

Le cadre normatif du programme de subvention exige une résolution du conseil d'arrondissement en voie d'approbation ou approuvée lors du dépôt de la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 22 0275 - 13 septembre 2021: Autoriser l'Arrondissement à déposer une demande d'appui au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière / Désigner le chef de division du Bureau de projets à titre de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement lié à la soumission de cette demande (dossier 1218532004)

CA 22 22 0109 - 11 avril 2022 : Autoriser l'Arrondissement du Sud-Ouest à participer à l'appel de projets de soutien financier pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal (dossier 1228532001)

CA22 22 0391 - 5 décembre 2022: Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. (dossier 1229793002)

CA23 22 0261 - 11 septembre 2023: Adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest 2023-2028 (dossier 1238532004)

CA23 22 0334 - 13 novembre 2023: Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. (dossier 1238532005)

CA24 22 0331 - 11 décembre 2024: Autoriser le dépôt de deux projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal (dossier 1248356003)

DESCRIPTION

Le BTER lance pour la cinquième année l'appel de projets aux arrondissements dans le cadre du programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM-2026). Les arrondissements sont donc invités à participer à cet appel, lequel se déploie en deux volets:

- **Volet 1 :** Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces. Soutien financier maximal de 50 000 \$ par projet (net de ristournes).
- **Volet 2 :** Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite). Soutien financier maximal de 200 000 \$ par projet (net de ristournes).

Pour l'appel à projets 2026, les Arrondissements doivent soumettre leurs demandes de financement au plus tard le 12 décembre 2025 et finaliser l'exécution des projets et la redditions de compte au plus tard à la fin mi-décembre 2026 (ou 2027 pour les projets de deux ans).

Il est recommandé pour l'appel à projets 2026 de déposer deux projets, dont l'un au volet 1 (réfection) et l'un au volet 2 (aménagement) du programme PDI-JCCM.

En ce qui concerne le volet 1 (réfection), au courant de l'année 2025, l'Arrondissement a validé avec le milieu, via les responsables des jardins communautaires de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), les besoins d'amélioration dans les jardins. Le besoin passé pour les améliorations au jardin communautaire Pointe-Verte est toujours d'actualité. Pour l'appel à projets 2026 une demande pour ce projet sera déposée à nouveau déposée.

En ce qui concerne le volet 2 (aménagement), à l'été 2025, l'Arrondissement a conclu une entente d'acquisition du Lot 5 dans le secteur des anciens ateliers du CN, au sud-est du quartier de Pointe-Saint-Charles et peut maintenant aller de l'avant avec l'aménagement du Jardin de la Fermette. Ce projet est inscrit à la programmation 2026 du Bureau de projets.

L'Arrondissement espère pouvoir maximiser la part de subvention disponible pour ces deux projets.

Ci-dessous figurent quelques éléments importants en lien avec ces projets :

Volet 1 (Réfection) : Jardin communautaire Pointe-Verte

- Estimation du coût total du projet : 43 486,50 \$ (avant taxes)
- Coûts des travaux admissibles à la subvention : 43 486,50 \$ (avant taxes)
- Échéancier des travaux : octobre 2026 à novembre 2026
- Impact sur les Jardiniers.ières : Une fermeture hâtive du jardin sera requise en octobre. Les jardiniers.ières pourront tout de même profiter du jardin tout au

long de la saison estivale.

Volet 2 (Aménagement) : Jardin de la Fermette

- Estimation du coût total du projet : 662 406,00 (avant taxes)
- Coûts des travaux admissibles à la subvention : 466 251,00 \$ (avant taxes)
- Échéancier des travaux : avril 2026 à novembre 2026
- Impact sur les Jardiniers.ières : Le Collectif Fermette sera en mesure de débiter l'exploitation du site pour la saison 2027

Ce projet et cette demande de subvention sont en cohérence avec les priorités de l'Arrondissement ainsi qu'avec le Plan de développement d'une communauté nourricière 2023-2028.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement doit prendre en charge la planification, la réalisation du projet, la reddition de compte associée à la subvention et assumer une part des coûts associés au projet. Il est donc essentiel qu'une décision des instances soit émise quant à la participation de l'Arrondissement à cet appel à projets.

De plus, le BTER exige l'obtention d'une résolution du Conseil d'Arrondissement ou encore la confirmation que le processus d'obtention d'une résolution est en cours au moment du dépôt de la demande. Aucun projet ne sera retenu sans une résolution du conseil adoptée au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts du projet de réfection du Jardin communautaire Pointe-Verte :

- Estimation du coût total du projet : 43 486,50 \$ (avant taxes)
- Coûts admissibles à la subvention PDI-JCCM-2026 : 43 486,50 \$ (avant taxes)
- Montants subventionnés* : 47 829,71 \$ (net de ristournes)

*La subvention PDI-JCCM-2026 pour l'aménagement est plafonnée à 50 000 \$ net de ristournes par projet.

Si la demande de subvention n'est pas acceptée, le projet inscrit à la programmation 2026 ne pourra pas être réalisé sans une réévaluation préalable des incidences budgétaires sur l'ensemble de la programmation des parcs.

Coûts du projet d'aménagement du Jardin de la Fermette :

- Estimation du coût total du projet : 662 406,00 \$ (avant taxes)
- Coûts admissibles à la subvention PDI-JCCM-2026 : 466 251,00 \$ (avant taxes)
- Montants subventionnés* : 200 000,00 \$ (net de ristournes)

*La subvention PDI-JCCM-2026 pour l'aménagement est plafonnée à 200 000 \$ net de ristournes par projet.

Si la demande de subvention n'est pas acceptée, le projet inscrit à la programmation 2026 ne pourra pas être réalisé sans une réévaluation préalable des incidences budgétaires sur l'ensemble de la programmation des parcs.

Si les demandes de subvention sont acceptées, le virement de crédits à l'arrondissement se fera comme suit:

- 60% du montant sera accordé après l'approbation du projet et autorisation du virement par

le comité exécutif de la Ville;

- 40% du montant sera accordé dans un délai de 10 jour ouvrable après que l'arrondissement aura eu fait la demande auprès du BTER et aie dépensé les fonds déjà disponibles pour le projet (montant déjà versé).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements envers la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle. Ces projets contribuent aux priorités de Montréal 2030 suivantes : P2- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

P6- Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

P9- Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

P12- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la résolution du Conseil d'Arrondissement, il ne sera pas possible de participer à l'appel à projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En cas d'obtention du financement, l'information sera transmise aux jardiniers(ère)s des jardins, aux citoyen(ne)s du Sud-Ouest et aux partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande	12 décembre 2025
Approbation des projets par le comité exécutif de la Ville et confirmation des projets sélectionnés	Mi-mars 2026
Travaux projet d'amélioration du jardin communautaire Pointe-Verte	Automne 2026
Travaux projet d'aménagement du jardin collectif au Lot 5 de la Pointe-Saint-Charles	Été 2026 à Automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BARBEAU-BARIL
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Annie LESSARD
chef(fe) de section par interim -
programmation et transition écologique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1259793005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que confirmer la contribution approximative de 28 802 \$ de la Ville, et enfin, désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. Ceci, pour les projets suivants : Achat et installation sécurisée des supports à vélo dans l'arrondissement

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que confirmer la contribution approximative de 28 802 \$ de la Ville, et enfin, désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. Ceci, pour les projets suivants : Achat et installation sécurisée des supports à vélo dans l'arrondissement

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-25 17:08

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259793005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que confirmer la contribution approximative de 28 802 \$ de la Ville, et enfin, désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. Ceci, pour les projets suivants : Achat et installation sécurisée des supports à vélo dans l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Ponctuellement, il s'agit d'augmenter la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et de contribuer ainsi à la réduction de GES. L'aide financière accordée par ce programme ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles. L'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite déposer une demande de financement pour la bonification de l'offre de stationnements à vélo en 2026, qui est fondamentale pour favoriser les déplacements à vélo utilitaires, et contribuer ainsi au développement de réseaux cyclables efficaces. Les équipements seront installés à des endroits stratégiques à travers les quartiers de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1259793003 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que confirmer la contribution approximative de 21 142 \$ de la Ville, et enfin, désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. Ceci, pour les projets suivants : Achat de supports à vélo pour installation aux abords de certaines intersections.

1249793001 – Adopter le Plan local de déplacements (PLD) 2024-2034 de l'arrondissement du Sud-Ouest

DESCRIPTION

Achat des supports à vélo

Pour la planification 2026, l'Arrondissement prévoit :

L'achat de 16 supports à vélo

- 13 supports à vélo avec arceaux (6 places de stationnement par support) : 18 860 \$ (avant taxes)
- 3 support à vélo ludique (8 places de stationnement par support) : 23 850 \$ (avant taxes)

Coût approximatif : 42 710 \$ (avant taxes)

Composantes pour la sécurisation des installations

- Marquage sur rue pour délimiter les zones de supports à vélo
- Bollards pour sécuriser les zones de support à vélo

Coût approximatif : 4 665 \$ (avant taxes)

Les emplacements visés pour ces équipements

Différents critères sont pris en considération pour identifier les emplacements les plus propices pour ces équipements, par exemple : la proximité de générateurs de déplacements et de liens cyclables, la demande citoyenne dans le secteur, la sécurité des emplacements, etc.

JUSTIFICATION

L'acquisition des supports à vélo est en phase avec l'action 2.1.5 du Plan local de déplacements du Sud-Ouest (PLD) : Bonifier l'offre de stationnements pour vélos. Les actions du PLD ont été élaborées en fonction des résultats des consultations publiques. Ainsi, l'action 2.1.5 répond aux objectifs suivants :

- 1. Assurer la disponibilité des supports à vélo;** de manière sécuritaire et stratégique.
- 2. Favoriser la pratique du vélo utilitaire;** contribuer au confort des déplacements quotidiens des résident.e.s et visiteuses et visiteurs.
- 3. Contribuer à l'efficacité du réseau cyclable;** avec des équipements situés de manière stratégique sur le réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent GDD vise à autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Cette aide financière ne peut excéder 50 % du montant des dépenses admissibles. La balance, soit au minimum 50 % de la dépense totale, sera assumée par l'Arrondissement du Sud-Ouest. Le montant total pour ce projet, incluant le budget pour la sécurisation des installations, sont prévus dans le budget pour la planification 2026 de l'Arrondissement.

- Coût approximatif de l'achat de 16 supports à vélo : 42 710 \$ (avant taxes)
- Coût approximatif des composantes de sécurisation des installations : 4 665 \$ (avant taxes)

MONTRÉAL 2030

L'acquisition de supports à vélo est compatible avec la vision et les objectifs de Montréal 2030, notamment l'orientation : Accélérer la transition écologique

Particulièrement, ce projet contribue à la priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communications sont planifiées pour promouvoir/mettre en valeur la disponibilité des supports à vélo dans l'arrondissement et stimuler leur utilisation. Advenant que la subvention soit accordée, la contribution du MTMD sera mise en valeur, tel qu'indiqué dans le modalités du programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installations des équipements : Printemps 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen DOMINGUEZ
Conseillère en planification - Division mobilité
et planification des déplacements

ENDOSSÉ PAR

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

Le : 2025-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259793006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet concernant l'achat de supports à vélo pour installation aux abords des intersections, ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Approuver et autoriser le dépôt du rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet concernant l'achat de supports à vélo pour installation aux abords des intersections, ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Signé par Isabelle A GAUTHIER Le 2025-11-21 15:16

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1259793006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet concernant l'achat de supports à vélo pour installation aux abords des intersections, ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Ponctuellement, il s'agit d'augmenter la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et de contribuer ainsi à la réduction de GES. L'aide financière accordée par ce programme ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles.

Le 28 juillet 2025, l'arrondissement du Sud-Ouest à reçu l'acceptation du ministre des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) pour le financement du projet d'achat de supports à vélo dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Plus spécifiquement, l'acquisition des supports à vélo était en phase avec l'action 2.1.5 du Plan local de déplacements du Sud-Ouest (PLD) : Bonifier l'offre de stationnements pour vélos, et répondait aux objectifs suivants identifiés lors de consultations publiques pour le PLD :

1. Assurer la disponibilité des supports à vélo; de manière sécuritaire et stratégique.
2. Favoriser la pratique du vélo utilitaire; contribuer au confort des déplacements quotidiens des résident.e.s et visiteuses et visiteurs.
3. Contribuer à l'efficacité du réseau cyclable; avec des équipements situés de manière stratégique sur le réseau.

Grâce au programme TAPU nous avons réalisé l'installation de 16 supports à vélo dans 4 quartiers de l'Arrondissement. Le projet a été complété à 100% selon le plan présenté au MTMD à l'automne 2025.

Le programme TAPU exige l'approbation par le conseil d'arrondissement du rapport final de reddition de compte attestant de la conformité des travaux, le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide financière, dans le cadre de la réalisation des projets de réaménagement. Le

présent sommaire vise donc l'approbation de ce rapport final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1259793003 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que confirmer la contribution approximative de 21 142 \$ de la Ville, et enfin, désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'Arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds. Ceci, pour les projets suivants : Achat de supports à vélo pour installation aux abords de certaines intersections.

1259793002 - Autoriser une affectation de 29 659 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds dédié au stationnement de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'acquisition et l'installation de 16 supports à vélo / Accorder un contrat à G. G. INOX Inc. pour un montant total de 23 397,41 \$ taxes incluses, et un contrat à ÉQUIPEMENTS HALT INC. pour un montant total de 9 083,03 \$, taxes incluses.

1249793001 – Adopter le Plan local de déplacements (PLD) 2024-2034 de l'arrondissement du Sud-Ouest

DESCRIPTION

Détails de coûts et factures

ESTIMATION :

Projet des supports à vélo	Quantité	Coût estimé (avant taxes)	Détails
Supports à vélo avec 3 arceaux – 6 places	15	20 350 \$	Incluant logo et transport (installation par l'arr.)
Supports à vélo, modèle ludique – 8 places	1	7 900 \$	Incluant logo, transport et installation
Marquage	1980 ml	800 \$	
Bollards (4 par emplacement)	64	9 600 \$	

DÉPENSES RÉELLES* :

Projet des supports à vélo	Quantité	Coût estimé (avant taxes)	Écart vs Estimation
Supports à vélo avec 3 arceaux – 6 places	15	20 350 \$	0 \$
Supports à vélo, modèle ludique – 8 places	1	7 900 \$	0\$
Marquage	154,3 ml	87,02 \$	712,98 \$
Bollards (4 par emplacement)	58	8 208, 75 \$	1 391,25 \$

*Factures en pièce jointe.

Rapport avec les détails des installations – Total : 98 espaces de stationnement à vélo

Voir présentation en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'implantation de supports ayant été complétée, le tout en conformité avec le plan établi, le présent dossier vise à faire adopter par résolution du conseil d'arrondissement les rapports permettant à l'arrondissement de recevoir le montant correspondant au solde restant de l'aide financière attribuée ou, le cas échéant, de donner le remboursement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La différence entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles, correspond aux ajustements terrain pour la sécurisation des emplacements. Ainsi, il aura été dépensé 2 104,23 \$ de moins que prévu. De plus, les frais de contingence de 1 957, 50\$ n'auront pas non plus été engendrés.

L'aide financière versée dans le cadre du programme, ne pourra pas excéder 50% de dépenses admissibles.

MONTRÉAL 2030

L'acquisition de supports à vélo est compatible avec la vision et les objectifs de Montréal 2030, notamment l'orientation : Accélérer la transition écologique

Particulièrement, ce projet contribue à la priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communications ont été déployées dans le cadre de cette subvention pour promouvoir et mettre en valeur la disponibilité des supports à vélo dans l'arrondissement et la contribution du MTMD. En conformité avec la convention signée, l'arrondissement a respecté les normes de visibilité. Ainsi, tout le matériel diffusé suite à la convention a été approuvé par le MTMD.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt du rapport final au MTQ : Automne 2025
- Décision et versement/remboursement final : Hiver 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine LECLAIR, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen DOMINGUEZ
Conseillère en planification - Division mobilité
et planification des déplacements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1255650016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2026

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2026 ainsi :

Le lundi 9 février 2026,
Le lundi 9 mars 2026,
Le lundi 13 avril 2026,
Le lundi 4 mai 2026,
Le lundi 8 juin 2026,
Le lundi 13 juillet 2026,
Le mardi 8 septembre 2026,
Le mardi 13 octobre 2026,
Le lundi 9 novembre 2026,
Le lundi 7 décembre 2026.

Les séances se tiennent à 19 h, à la salle du conseil située au 2^e étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 13:14

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255650016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances. Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 220291 - 11 novembre 2024 - Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2025 (dossier 1247279010)

DESCRIPTION

La proposition de calendrier pour l'année 2026 est la suivante :

Le lundi 9 février 2026,
Le lundi 9 mars 2026,
Le lundi 13 avril 2026,
Le lundi 4 mai 2026,
Le lundi 8 juin 2026,
Le lundi 13 juillet 2026,
Le mardi 8 septembre 2026,
Le mardi 13 octobre 2026,
Le lundi 9 novembre 2026,
Le lundi 7 décembre 2026.

Les séances se tiennent à 19 h, à la salle du conseil située au 2^e étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer aux lois et règlement mentionnés ci-dessus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22001).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Melissa GAREAU
Secrétaire-recherchiste

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1255811009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 036 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

D'autoriser une affectation de surplus de 2 036 \$.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 036 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	No de compte fournisseur	Projet	Montant
Société d'histoire Saint-Paul-Émard	454905	Pour financer le déménagement et l'entreposage du matériel, en attendant l'ouverture du carrefour communautaire.	1086 \$
CDC Solidarité Saint-Henri	118175	Pour financer la soupe populaire au métro Lionel Groulx.	200 \$
Amitié Soleil inc.	417121	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Centre communautaire Tyndale St-Georges	119405	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Épicentre Saint-Henri	620091	Pour financer la distribution de paniers de Noël de l'association.	250 \$
Résidence Charlevoix		Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Habitations Alexandra		Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Habitations André-Laurendeau		Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 13:14

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255811009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 036 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Société d'histoire Saint-Paul-Émard, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 1 086 \$, pour financer le déménagement et l'entreposage du matériel, en attendant l'ouverture du carrefour communautaire.

CDC Solidarité Saint-Henri, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 200 \$, pour financer la soupe populaire au métro Lionel Groulx.

Amitié Soleil Inc., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour financer l'organisation des activités de Noël.

Centre communautaire Tyndale St-Georges, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour financer l'organisation des activités de Noël.

Épicentre Saint-Henri, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 \$, pour financer la distribution de paniers de Noël de l'association.

Résidence Charlevoix, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour financer l'organisation des activités de Noël.

Habitations Alexandra, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour financer l'organisation des activités de Noël.

Habitations André-Laurendeau, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour financer l'organisation des activités de Noël.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme	No de compte fournisseur	Projet	Montant
Société d'histoire Saint-Paul-Émard	454905	Pour financer le déménagement et l'entreposage du matériel, en attendant l'ouverture du carrefour communautaire.	1086 \$
CDC Solidarité Saint-Henri	118175	Pour financer la soupe populaire au métro Lionel Groulx.	200 \$
Amitié Soleil inc.	417121	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$

Centre communautaire Tyndale St-Georges	119405	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Épicentre Saint-Henri	620091	Pour financer la distribution de paniers de Noël de l'association.	250 \$
Résidence Charlevoix	573105	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Habitations Alexandra		Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$
Habitations André-Laurendeau	573105	Pour financer l'organisation des activités de Noël.	100 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 2 036 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Siham CHRAIBI
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-01

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1258062005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:44

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement le budget de fonctionnement des SDC et impose par règlement, une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108, adopté à son assemblée du 25 août 2003. L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget.

L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale du budget de la SDC Monk du 17 septembre 2025, les membres de la SDC ont adopté à l'unanimité leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Monk.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0350 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation (dossier 1248062004)

CA23 22 0375 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation (dossier 1238062010)

CA22 22 0400 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation (dossier 1228062010)

CA21 22 0374- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (dossier 1218062006)

CA20 22 0337- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (dossier 1208062002)

CA19 22 0385- Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (dossier 1198062003)

DESCRIPTION

Un budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été présenté par la SDC Monk le 17 septembre 2025, lors de son assemblée générale. Les membres ont approuvé à l'unanimité le budget présenté.

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement portant approbation de ce budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation aux membres de la SDC.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 273 160 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour un budget total de 456 430 \$. Ce budget total inclut la subvention de l'Arrondissement de 50 000 \$ et une autre subvention de la Ville de Montréal de 170 770 \$ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des Sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2026*, des commandites de 2 500\$ et d'une provision pour créances douteuses (-40 000\$).

Pour la réalisation de ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire pour l'année 2026. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention.

La SDC Monk joue un rôle important dans la revitalisation du boulevard Monk et de ses rues transversales, contribuant ainsi au développement économique et social du district de Saint-Paul - Émard. Le rôle de la SDC pour mobiliser les commerçants et coordonner les actions de revitalisation commerciale sur ce territoire en transformation est essentiel. Les SDC sont des partenaires de choix de la Ville pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement des programmes et des projets en soutien aux artères commerciales.

Il est donc impératif d'assurer la pérennité de l'organisation par un financement stable et adéquat. La stabilité de la SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité et d'un quartier animé, agréable et sécuritaire pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Monk prévoit également une contribution financière de l'Arrondissement de 50 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement d'approbation du budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation ultérieure par le conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation et de soutien aux commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), et au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-22

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:43

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement leur budget de fonctionnement et impose par règlement une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108 adopté à son assemblée du 25 août 2003.

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal du 17 septembre 2025, les membres ont adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Les Quartiers du Canal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 22 0386 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (dossier 1198062004)

CA20 22 0338 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (dossier 1208062003)

CA21 22 0375 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation (dossier 1218062007)

CA22 22 0399 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (dossier 1228062009)

CA23 22 0376 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062011)

CA24 22 0348 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1248062005)

DESCRIPTION

Un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été voté par la SDC Les Quartiers du Canal le 17 septembre 2025 lors de leur assemblée générale de budget. Les membres présents ont accepté et voté pour le budget présenté à l'unanimité.

Le présent sommaire vise l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation pour la même période.

Le budget de fonctionnement 2026 de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres d'un montant de 545 000\$ (+65 000\$ provenant des années antérieures) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 sur un budget total qui s'élève à 920 139 \$. Ce budget total inclut aussi plusieurs subventions dont la subvention de fonctionnement de 50 000\$ octroyé par l'Arrondissement, celle octroyée par la Ville de Montréal de 302 193\$ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour 2006*, une provision pour créances douteuses de (-75 000\$) et environ 32 946\$\$ d'autres divers revenus.

Pour la réalisation de ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire pour l'année 2026 incluant les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier, incluant les taxes applicables, pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget de la SDC permet d'assurer un financement annuel récurrent de ses activités, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention.

La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle primordial dans le positionnement et l'animation d'un des plus grands territoires commerciaux de la région de Montréal (le troisième en terme de nombre de membres) et l'un des plus diversifiés en terme d'activités commerciales. Il s'étale sur 3 quartiers ayant leur personnalité propre et des réalités différentes.

De par sa localisation proche du centre-ville et son accessibilité, la SDC Les Quartiers du Canal dispose de tous les atouts pour devenir un pôle commercial dynamique, attractif et compétitif, et surtout une destination de choix pour les travailleurs et les familles de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Montréal.

La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle essentiel dans la mobilisation des commerçants et la coordination les actions de revitalisation commerciale dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown. Les SDC sont des partenaires de choix de la Ville pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement des programmes et des projets en soutien aux artères commerciales.

La stabilité de la SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité et des quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Les Quartiers du Canal prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 50 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement approuvant le budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation ultérieure par le conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions de la SDC nuit sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), et au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

Le : 2025-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-14 11:44

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

En soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC), le conseil d'arrondissement approuve annuellement le budget de fonctionnement des SDC et impose par règlement une cotisation à leurs membres, selon un mode de calcul déterminé, pour financer leurs opérations. Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le conseil municipal par le Règlement 03-108 adopté à son assemblée du 25 août 2003. L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la SDC Pointe-Saint-Charles, du 24 septembre 2025, les membres de la SDC ont adopté à l'unanimité leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC Pointe-Saint-Charles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0349 - 12 décembre 2023 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (dossier 1248062006).

CA23 22 0377 - 12 décembre 2023 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062012).

CA22 22 0398 - 5 décembre 2022 - Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (dossier 1228062008).

CA22 22 0254 - 10 août 2022 - Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Pointe-Saint-Charles » (dossier 1228062005).

CA22 22 0217 - 4 juillet 2022 - Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Pointe-Saint-Charles » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre (dossier 1227279011).

CA21 220238 - 9 août 2021 - Adopter le Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1218062001).

DESCRIPTION

Un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 a été voté par la SDC Pointe-Saint-Charles le 24 septembre 2025, lors de leur assemblée générale annuelle. Les membres présents ont accepté et voté pour le budget présenté à l'unanimité. Le présent sommaire vise l'avis de motion et l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation pour la même période.

Le budget de fonctionnement 2026 de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres d'un montant de 300 000 \$ (+25 000\$ à récupérer des années antérieures) pour un budget total de 557 295 \$, incluant plusieurs subventions dont la subvention de fonctionnement octroyé par l'Arrondissement de 50 000 \$ et une autre subvention de la Ville de Montréal de 172 295 \$ provenant du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour l'année 2026*, et des commantés et autres revenus de 10 000 \$.

Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire incluant les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition à joindre au dossier, incluant les taxes applicables, pour chacun des établissements membres de la SDC.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement portant approbation du budget permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Elle donne surtout de meilleurs moyens à la nouvelle SDC, comparativement à l'association dont les ressources étaient très limitées, pour développer des projets ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial de ses membres et du quartier Pointe-Saint-Charles.

La SDC joue un rôle essentiel dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention. Les SDC sont des acteurs incontournables pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de nos artères.

La stabilité financière d'une SDC contribue au maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate et des quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents. Des artères commerciales dynamiques rehaussent l'image des quartiers et de la Ville de Montréal de façon générale. La vitalité des artères commerciales influence ainsi significativement la qualité de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Pointe-Saint-Charles prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 50 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement d'approbation du budget implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée après une approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement d'une SDC par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation. Le travail des SDC contribue à l'amélioration du taux de survie des commerces qui bénéficient de leur accompagnement. Le manque de ressources financières pour soutenir les actions d'une nouvelle SDC nuirait sans aucun doute à sa capacité de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et projet de règlement : 25 novembre 2025
- Adoption du règlement: 8 décembre 2025
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce dossier est conforme à l'article 79.8 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ainsi qu'au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-22

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1255650019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

D'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-24 09:28

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1255650019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut établir une tarification destinée à financer en tout ou en partie les biens, services et activités rendus à la population. La tarification en question est révisée annuellement et un règlement de remplacement est adopté avant le début de chaque exercice financier. Le règlement, qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2026 remplacera le règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2025 (CA24 220356). En l'espèce, le règlement prendra effet le 1er janvier 2026 sauf pour les sections II, III, IV, VI et VII du chapitre II qui prendront effet le 1er mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 220356 - 11 décembre 2024 - Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (dossier 1243547004)

DESCRIPTION

Ce règlement établit les tarifs qui devront être perçus dans l'arrondissement pour les activités qui y sont prévues.
Il est proposé de modifier la majorité des tarifs pour l'année 2026. À l'instar des années précédentes, les différentes directions ont révisé les rubriques qui les concernent et proposent l'ajout de nouveaux tarifs, des abolitions et des modifications de tarifs qui tiennent compte soit de l'inflation ou encore des coûts encourus par la Ville, de la réalité économique et du marché ou des priorités de l'arrondissement.

De façon générale, une hausse moyenne de 2 % sera appliquée aux tarifs en vigueur en 2025.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ajustement de la plupart des tarifs relatifs à la fourniture de biens et services par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance extraordinaire du 1er décembre 2025 : avis de motion et dépôt de projet
Séance ordinaire du 8 décembre 2025 : adoption
Mi-décembre : avis public d'entrée en vigueur du règlement
1er janvier 2026 et 1er mai 2026 : prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1259364004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-27 15:43

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259364004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la réforme du financement des arrondissements, à partir de l'année 2013, un espace fiscal a été cédé aux arrondissements en contrepartie d'une diminution des transferts centraux qui leur sont versés.

Afin de maintenir un niveau de services aux citoyennes et citoyens comparable et de bonifier certaines activités selon les priorités et enjeux de l'arrondissement pour 2026, le taux global en 2026 sera de 0,051 \$ par 100 \$ d'évaluation, en hausse de 0,0017 \$ par 100 \$ d'évaluation par rapport au taux global de 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 22 0357 - 11 décembre 2024 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (dossier 124936003)

CA 23 22 0378 - 12 décembre 2023 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (dossier 1239364003)

CA 22 22 0361 - 14 novembre 2022 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (dossier 1227113001)

CA 21 22 0372 - 13 décembre 2021 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (dossier 1211991004)

CA 20 22 0339 - 7 décembre 2020 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (dossier 1207279029)

DESCRIPTION

La taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'assurer le financement des activités de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'imposition d'une taxe doit être adoptée annuellement par règlement conformément aux lois applicables (Charte de la Ville de Montréal, Loi sur la fiscalité municipale, Loi sur les cités et villes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de cette taxe sur l'assiette imposable de l'arrondissement Sud-Ouest représente

une somme de 12 016 700 \$ pour l'année 2026, incluant la croissance immobilière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 1er décembre 2025 : avis de motion et dépôt de projet

CA 8 décembre 2025 : adoption du règlement

1er janvier 2026 : prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristina COPIL
conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Yacouba TAPSOUKE
chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directrice - services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1259838014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 décembre 2025

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 décembre 2025.
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 décembre 2025.
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 décembre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX Le 2025-11-25 13:34

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1259838014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Montréal - Boréal / CA25 22 0005 Séance du 22 janvier 2025 / Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838001)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Montréal - Boréal	SDC - Les Quartiers du Canal	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : 7 février 2026 de 10 h à 23 h, 8 février 2026 10 h à 17 h Montage : 6 février 2026 de 8 h à 20 h

			Démontage : 8 février 2026 de 17 h à 00 h En cas d'intempéries : Maintenu
--	--	--	--

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les organiser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer leurs événements. Ce dossier prend part à la politique montréalaise du loisir public qui est de mettre en place les conditions favorables aux bienfaits du loisir. Que le loisir vécu par les Montréalaises et les Montréalais soit une expérience accessible et une rencontre avec les autres, un moment de plaisir et de découverte autant que la pratique d'activités. En ce sens, elle entend faciliter l'implication des individus et des organismes dans leur loisir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Il ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour la négociation des parcours ainsi que pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1251228014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux en dehors des heures permises soit, à partir de 6h les jours de semaine, pour reconstruire et réhabiliter la chambre de vanne de Courcelle situé au 4681 rue Saint-Ambroise, et permettre la rétention des eaux usées en période de pluie afin de limiter et éviter les surverses, entre le 10 décembre 2025 et le 31 mars 2026.

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3) l'ordonnance autorisant l'exécution de travaux pour reconstruire et réhabiliter la chambre de vannes De Courcelles situé au 4681, rue Saint-Ambroise, et permettre la rétention des eaux usées en période de pluie afin de limiter et éviter les surverses, en dehors des plages horaires prescrites, soit à partir de 6h les jours de semaine pour la période comprise entre, le 10 décembre 2025 et le 31 mars 2026.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 11:42

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251228014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux en dehors des heures permises soit, à partir de 6h les jours de semaine, pour reconstruire et réhabiliter la chambre de vanne de Courcelle situé au 4681 rue Saint-Ambroise, et permettre la rétention des eaux usées en période de pluie afin de limiter et éviter les surverses, entre le 10 décembre 2025 et le 31 mars 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En certaines circonstances, le conseil d'arrondissement peut autoriser l'exécution de travaux qui dérogent à la réglementation municipale. En date du 28 novembre 2025, le Service de l'eau de la Ville de Montréal a déposé une demande de dérogation à l'interdiction de faire des travaux en dehors des plages horaires prévues à l'article 19.2 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA13 22003 et RCA25 22014). Le tout est pour permettre de reconstruire et réhabiliter la chambre de vanne de Courcelle afin de mieux servir les Montréalaises et Montréalais en matière de gestion des eaux usées. Cette infrastructure permettra également de retenir les eaux usées en période de pluie, afin de limiter et éviter les surverses. Ces travaux critiques doivent se faire sous certaines conditions, dont la fenêtre d'exécution se situe entre les mois de novembre et février, période où le débit des eaux usées dans les collecteurs est le plus bas. Ces travaux ont également un impact sur les chutes à neige Butler, Turcot et Lachine. Afin de respecter les échéances, il est nécessaire d'accélérer les travaux, ce qui justifie la demande de modification de l'horaire.

Les travaux ne sont pas un enjeu de sécurité pour les résidents du secteur. Toutefois, le bruit pourrait perturber les voisins immédiats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0257 : Adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), afin de mieux encadrer les périodes autorisées pour l'utilisation de machinerie de chantier lors de travaux (GDD 1258678020)

DESCRIPTION

Afin d'assurer la réduction du risque de surverses et d'améliorer la capacité de rétention des eaux usées avant l'arrivée du printemps, le Service de l'eau souhaite que les travaux

puissent débuter dès 6h le matin du lundi au vendredi soit, en dehors des heures de travaux permises, lesquels peuvent être autorisés en vertu d'une ordonnance du conseil d'arrondissement et ce, dès réception de la résolution le 10 décembre jusqu'au 31 mars 2026. Les travaux devraient se terminer à la fin février. Selon le quart de métier sur place et l'échéancier, ce n'est pas tous les jours que le chantier débutera très tôt le matin. Le chantier sera à l'arrêt pour la période des fêtes du 20 décembre au 4 janvier inclusivement. À cette fin, le Conseil doit édicter une ordonnance afin de déroger au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA13 22003 et RCA25 22014).

JUSTIFICATION

À la demande du Service de l'Eau, seuls les travaux correctifs sur le collecteur devront être exécutés en dehors des heures permises. Le Service de l'eau précise que son objectif est d'effectuer le maximum de travaux tout en respectant les heures édictées dans le règlement, mais qu'il lui sera nécessaire de procéder à d'éventuelles installations tôt le matin et durant la fin de semaine.

Si les travaux sont exclusivement limités aux heures permises par le règlement, la venue du printemps pourrait affecter la finalisation de travaux.

Du bruit sera audible au niveau des résidences à proximité de l'immeuble, mais le Service de l'eau s'engage à procéder à une opération de communication pour en aviser le voisinage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette dérogation prendra fin le 31 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse GAGNON
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-28

Jean-Baptiste DUPRÉ
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259536003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Retrait de deux espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Notre-Dame Ouest et Charles-Biddle, dans le cadre du projet de sécurisation de l'intersection de la rue Rufus-Rockhead et de l'avenue Atwater

Attendu l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;
Il est recommandé :

- De retirer l'espace de stationnement tarifé SP256, situé sur le côté nord de l'avenue Atwater, à partir de 5 mètres à l'ouest de la rue Rufus-Rockhead;
- De retirer l'espaces de stationnement tarifé SP263, situé sur le côté sud de l'avenue Atwater, à partir de 5 mètres à l'est de la rue Rufus-Rockhead.

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-19 13:31

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de deux espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Notre-Dame Ouest et Charles-Biddle, dans le cadre du projet de sécurisation de l'intersection de la rue Rufus-Rockhead et de l'avenue Atwater

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) 2025 de l'Arrondissement du Sud Ouest à l'intersection de la rue Rufus-Rockhead et de l'avenue Atwater, une saillie de trottoir a été installée devant le Marché Atwater pour sécuriser l'intersection et faciliter les traversées piétonnes.

Afin de respecter les normes de visibilité et de dégagement associées aux traverses piétonnes en milieu urbain, et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de retirer deux espaces de stationnement tarifés situés sur ce tronçon de l'avenue Atwater. Ces retraits permettront de dégager la zone de traversée, d'améliorer la visibilité pour les automobilistes et les piétons et de réduire les risques liés aux conflits d'usage à proximité de l'intersection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Suite à l'analyse du dossier, il est recommandé :

- De retirer l'espace de stationnement tarifé SP256, situé sur le côté nord de l'avenue Atwater, à partir de 5 mètres à l'ouest de la rue Rufus-Rockhead;
- De retirer l'espace de stationnement tarifé SP263, situé sur le côté sud de l'avenue Atwater, à partir de 5 mètres à l'est de la rue Rufus-Rockhead.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'Agence de mobilité durable confirme que la perte de revenus liée au retrait des espaces de stationnement tarifés, selon les données de 2024, devrait est la suivante :

- SP 256 : 3 738,68 \$
- SP 263 : 3 506,46 \$

Puisque ces espaces ont été installés avant le 1er janvier 2023, et que le partage des revenus avec les arrondissements est applicable seulement pour les espaces installés à partir de cette date, il n'y a aucune perte de revenus à considérer pour l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les entités concernées seront avisées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis à l'Agence de mobilité durable.

Préparation et transmission d'ordres de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Agence de mobilité durable

Lecture :

Marina FRESSANCOURT, 12 novembre 2025

Manon PAWLAS, 10 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicholas RIMANELLI
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1251228013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 312 500\$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10% de la valeur des lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 (lot actuel no.1 382 313), situé au 2760 rue de Reading soit, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Il est recommandé :

D'accepter la somme de 312 500 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 382 313 du cadastre du Québec situé au 2760, rue de Reading, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 3 (2°) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle des nouveaux lots projetés 6 597 964 et 6 597 965.

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-24 10:54

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1251228013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 312 500\$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10% de la valeur des lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 (lot actuel no.1 382 313), situé au 2760 rue de Reading soit, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain concerné par la présente a soumis, en date du 25 octobre 2023, un projet d'opération cadastrale (dossier 3003397775) en vue d'identifier un emplacement, sur lequel s'y trouvait récemment un bâtiment, sous deux nouveaux numéros de lots propres et distincts. Le tout afin de libérer deux assiettes foncières pour développement futur. En effet, la démolition du bâtiment existant a eu lieu en février 2025, suite à l'émission du permis de démolition no. 3001796653-24 le 10 décembre 2024 et ayant pour objet: "Démolition du bâtiment existant sur le lot #1 382 313 tel qu'autorisé par PPCMOI (CA23 22 0239)."

Le site est localisé dans une zone H.1-3. Toutefois, puisque le terrain a fait l'objet d'un Projet Particulier CA23 220239 autorisant l'usage H.6, le promoteur y propose la construction de 2 bâtiments résidentiels de 3 étages pouvant présenter un maximum de 36 logements chacun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1251228006: Accepter le versement d'une somme compensatoire de 463 100\$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10% de la valeur des lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 (lot actuel no.1 382 313), situé au 2760 rue de Reading soit, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).
 Résolution: CA25 220184 du 9 juin 2025: Est résolu:

D'accepter la somme de 463 100 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 382 313 du cadastre du Québec, situé au 2760, rue de Reading, doit transmettre à la Ville en satisfaction du paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à

10 % de la valeur réelle des nouveaux lots 6 597 964 et 6 597 965.

D'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé au coin sud-est des rues Butler et de Reading. La superficie totale du lot existant no. 1 382 313 est de 2 085,1 m²

Selon l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et l'article 3 (2°) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), les lots projetés no. 6 597 964 et 6 597 965 doivent faire l'objet de frais de parc puisqu'il s'agit de nouveaux lots constructibles.

La Division de la géomatique, Direction des infrastructures, a été consultée à cet effet et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

Un premier rapport d'évaluation daté du 22 mai 2025 a été produit par *PCG Carmon évaluateurs agréés*. Ce rapport conclut que la valeur marchande du terrain pour les lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 était de 4 631 007 \$ en date du 25 octobre 2023, date de l'ouverture de la demande de lotissement.

La valeur des lots projetés 6 597 964 et 6 597 965 d'une superficie de 2 085,1 m² montrés sur le plan soumis pour approbation est donc arrondi à 4 361 000 \$, pour un taux de base de 2 221 \$/m²

Toutefois en raison d'une information transmise en octobre 2025 par le promoteur, un nouveau rapport a été soumis en date du 6 novembre 2025 établissant la valeur marchande du terrain à 3 125 000 \$. En effet, *PCG Carmon évaluateurs agréés* a jugé raisonnable de réduire la valeur d'un montant de 1 506 000 \$ considérant les résultats de l'étude de caractérisation des sols de type phase II et l'estimation des coûts associés. Par conséquent, la valeur serait de 3 125 000 \$

Imputabilité 10% : 2 085,1 m² évalués à 3 125 000 \$

Montant à payer : 312 500 \$

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie représentant 208,51 m², n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation. Conséquemment le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain aux fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul des surfaces pour fins de frais de parc
Dimensions des lots (tous de formes irrégulières):

Numéro de lot Frontage (m) Profondeur (m) Superficie (m²)

1 382 313 (existant) 48,20 60,10 2 085,1

6 597 964 (projeté) 48,20 24,36 1 193,0

6 597 965 (projeté) 35,74 23,04 892,1

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement acceptant la somme de 312 500 \$;
Approbation du permis de lotissement (dossier 3003397775).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14 22014) et du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse GAGNON
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Jean-Baptiste DUPRÉ
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1254824010

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 400, rue Richmond - Le Se7t - Phase 3

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 220019), les plans d'architecture préparés par Josée Bérubé, architecte, déposés et estampillés en date du 16 juin 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 400, rue Richmond - Le Se7t - Phase 3 ; à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière de 100 000 \$ pour la réalisation pleine et entière des travaux d'aménagement paysagers du projet, avant l'émission du permis de construction, sans possibilité de modifications.

Signé par Marc-André HERNANDEZ Le 2025-12-01 13:38

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1254824010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 400, rue Richmond - Le Se7t - Phase 3

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction de la 3e phase de l'ensemble immobilier nommé "Le Se7t" situé dans l'îlot formé par les lots 1 852 264 et 1 852 450, bordé au sud par la rue William, à l'est par la rue Richmond et à l'ouest par la rue Saint-Martin. Le numéro civique de cette dernière phase sera le 400, rue Richmond.

Le projet a été précédemment étudié et autorisé en vertu d'un PPCMOI, car il déroge aux usages, à la densité et à la hauteur autorisés dans le secteur. Le projet particulier prévoit également la démolition des bâtiments existants.

Le développement du projet résidentiel "Le Se7t" totalise environ 370 logements implantés, de part et d'autre, d'une allée piétonne qui fait le lien entre la rue Richmond et la rue Saint-Martin. Cet ensemble est constitué de bâtiment de 7 étages et 22 mètres de hauteur qui doivent être construits en 4 phases comme suit :

- Phase 1 : Donnant sur la rue Richmond, dans la portion sud de l'îlot, elle compte 84 logements et 60 cases de stationnement situés au sous-sol;
- Phase 2 : Donnant sur la rue Saint-Martin, elle est symétrique et construite en continuité de la phase 1 pour constituer une façade le long de l'allée piétonne et un espace paysagé en cour arrière. Elle compte 110 logements et 33 cases de stationnement;
- Phase 3 : Qui fait l'objet du présent sommaire, elle sera construite face à l'immeuble formé par les phases 1 et 2, du côté nord de l'allée piétonne.
- Phase 4 : La stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables a été respectée, tel que prescrit par le Projet particulier, via le projet de la phase 4 qui prévoit la construction de 46 logements sur le lot contigu à la phase 3 donnant sur la rue Saint-Martin.

Bien que conforme au Règlement d'urbanisme (01-280) et aux autorisations et exigences du projet particulier (CA10 220389), le projet doit néanmoins être approuvé conformément au Règlement sur les PIIA, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest, par rapport à l'unité de paysage 5.2 - Griffintown ouest, et selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention du PIIA concernant la construction de nouveaux bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PPCMOI : Résolution CA11 220389 du 1er novembre 2011 (1113823006)

- PIIA - Projet de construction de la Phase 1 - CA12 22 0351 du 2 octobre 2012 (1124824021)

- PIIA - Projet de construction de la Phase 2 - CA19 22 0278 du 9 septembre 2019 (1194824016)

- PIIA - Projet de construction de la Phase 4 - CA22 22 0305 du 12 décembre 2022 (1224824015)

DESCRIPTION

Le bâtiment représentant la phase 3 accueillera environ 130 logements répartis sur 7 étages, le dernier étage étant construit en retrait par rapport aux plans de façade. Les stationnements correspondant à cette phase sont au nombre de 77, et se situent au sous-sol, accessibles à partir de la rue Saint-Martin. Le sous-sol occupera la totalité du lot et accueillera l'ensemble des stationnements des 3 phases, les cases de stationnement pour vélos au nombre de 348 et certains espaces techniques, tels que les locaux d'entreposage et les locaux pour déchets.

Deux types d'aménagement extérieur sont prévus, soit l'allée centrale et les jardins situés en cour arrière. Le concept d'implantation a été présenté et approuvé lors de la présentation au CCU de la phase 1.

Stratégie de commémoration du site

L'implantation des bâtiments de part et d'autre de l'axe central constitue une réinterprétation de l'espace libre entre les deux hangars d'origine. Afin de commémorer le passé industriel du site, une longue poutre de 45 m sera récupérée lors de la démolition du dernier hangar et intégrée dans l'aménagement de l'axe central pour devenir un banc et un muret de soutènement. Un texte commémoratif sera gravé sur cette poutre. La commémoration sera aussi assurée par un motif de pavage particulier, rappelant les étapes importantes d'occupation du bâtiment démoli ainsi que par des plaques commémoratives au sol qui informeront de l'évolution du site.

Les matériaux de revêtement mis en oeuvre

Ces matériaux sont identiques à ceux utilisés pour les phases 1 et 2, soit :

- Brique noire "Belden" type "Black Diamond" fini velours ;
- Brique blanche "Belden" type "Alaska White" fini "smooth" ;
- Verre laminé blanc et clair sur les garde-corps des balcons ;
- Revêtement métallique et fenêtres couleur gris-graphite ;
- Panneaux métalliques couleur gris-graphite sur les appentis.

Développement durable

En accord avec les visées du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le projet de développement Le Se7t met de l'avant un ensemble de mesures respectueuses de l'environnement, telles que :

- L'aménagement écologique du site (développement optimal, réduction de la dépendance à la voiture, services de proximité, réduction des îlots de chaleur) ;
- La gestion efficace de l'eau (rétention des eaux pluviales, utilisation responsable de l'eau potable) ;
- L'efficacité énergétique ;
- La récupération de structures issues de la démolition des bâtiments en place ;
- L'utilisation de matériaux régionaux, de matériaux rapidement renouvelables et de matériaux de revêtement à faible émission et de grande durabilité ;
- La collecte et l'entreposage des matières recyclables domestiques avec une chambre de dépôt des matières au sous-sol.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité au PPCMOI, à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté aux CCU du 29 mars 2021, du 10 juin 2021 et du 21 juin 2021.

CCU du 29 mars 2021 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un nouveau bâtiment applicables au projet ;
- Que le projet répond aux paramètres et exigences du PPCMOI, incluant la stratégie de commémoration ;
- Que l'implantation, la volumétrie, l'architecture et l'aménagement paysager sont conformes aux deux phases précédentes ;

Lors du CCU du 29 mars 2021, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction de la phase 3 du développement Le Se7t situé au 400, rue Richmond et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de :

- Fournir une vue d'ensemble des bâtiments sur la rue ;
- Élaborer davantage le rappel et la commémoration qui sont jugés insuffisants ;
- Élaborer le concept de l'allée centrale, tel un parcours commémoratif des activités qui ont historiquement eu lieu sur le site plutôt qu'une simple allée de passage.

Aussi, les membres ont invité le promoteur à récupérer davantage de composantes du bâtiment existant afin de les intégrer aux nouveaux aménagements.

CCU du 10 juin 2021 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un nouveau bâtiment ;
- Que le projet répond aux paramètres et exigences du PPCMOI, incluant la stratégie de commémoration ;
- L'évolution du projet compte tenu des commentaires et recommandations du CCU du 29 mars 2021 ;

Lors du CCU du 10 juin 2021, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction de la phase 3 du développement Le Se7t situé au 400, rue Richmond et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant que :

- Le concept de l'allée centrale devrait être plus élaboré ;
- Les plaques commémoratives au sol ne sont pas des solutions viables ;
- Un traitement minéral différencié devrait mieux traduire les différentes époques de développement industriel du site.

CCU du 21 juin 2021 :

Lors de cette présentation, l'architecte du projet a répondu aux commentaires et conditions du CCU.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un nouveau bâtiment ;
- Que le projet répond aux paramètres et exigences du PPCMOI, incluant la stratégie de commémoration ;

- L'évolution du projet compte tenu des recommandations émises lors des CCU précédents ; Lors du CCU du 21 juin 2021, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction de la phase 3 du développement Le Se7t situé au 400, rue Richmond et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-21

Martin PARÉ
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)



Dossier # : 1258062012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Monsieur Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. .

Il est recommandé :

De nommer Monsieur Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De demander au conseil d'agglomération d'approuver la nomination de Monsieur Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 13:16

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Monsieur Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. .

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau PME MTL est issu de la réorganisation en avril 2015 du réseau de soutien aux entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. Il est composé de 6 organisations à but non lucratif desservant les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

L'organisme desservant l'arrondissement du Sud-Ouest porte le nom de PME MTL Grand Sud-Ouest. Plus précisément, la mission de PME MTL Grand Sud-Ouest est de soutenir les entrepreneurs privés et d'économie sociale des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest en matière de mise en oeuvre de leur projet d'entreprise, de financement ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD du Sud-Ouest, il offre un ensemble de services d'accompagnement (conseils en gestion, analyse de plans d'affaires, prévisions financières, mentorat) et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit 3 représentants des arrondissements (Verdun, Lasalle et Sud-Ouest) et 10 personnes issues des milieux d'affaires incluant le président. Pour le Sud-Ouest, la représentation est constituée d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes du milieu des affaires. Les personnes du milieu des affaires n'ont pas à être désignées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 220118 : Désignation de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1164794002)

CA17 22 0476 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier

1177010019)

CA22 22 0025 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1228062001)

CA23 22 0065 : Nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1238062001)

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, en remplacement de Mme Anne-Marie Sigouin, ex-conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un(e) représentant(e) élu(e) de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique local a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement: 8 décembre 2025

Comité exécutif:

Conseil municipal:

Conseil d'agglomération:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

Le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk

De nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 10:20

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial Monk est un partenaire du développement économique de l'arrondissement du Sud-Ouest. La SDC Monk a une mission de revitalisation commerciale du boulevard Monk et du quartier Ville-Émard. En conformité avec les obligations de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) applicables aux municipalités ayant une Société de développement commercial (SDC) sur leur territoire, le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élu.e.s ou ses fonctionnaires une personne qui siègera comme membre du conseil d'administration de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0094- 4 mars 2014 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement Saint-Paul-Émard à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au conseil d'administration de la Société de développement commercial Monk. (Dossier 1134577006)

CA22 22 0378- 14 novembre 2022 : Approuver la désignation de M. Craig Sauv , conseiller de Ville du district Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown,   titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles (dossier 1228062006)

CA23 22 0065 - 13 février 2023 : Nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest,   titre de représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk (Dossier 1238062002)

DESCRIPTION

Selon l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes , le conseil d'administration est formé de neuf personnes. Six personnes sont élues par l'assemblée générale, parmi les membres de la société, une personne est désignée par le conseil municipal, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, et deux personnes additionnelles (internes ou externes   la SDC) sont désignées par les membres déjà élus du conseil d'administration. Ce pouvoir municipal a été transféré aux arrondissements par le biais du Règlement intérieur du conseil de la Ville (03-108) portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains

pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

Le présent sommaire vise à nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, pour siéger comme membre au conseil d'administration de la SDC Monk en remplacement de Mme Anne-Marie Sigouin, ex-conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest.

Par ailleurs, la présence de l'arrondissement à ces séances sera aussi complétée par la participation, au besoin, du commissaire au développement économique de l'arrondissement à titre d'observateur sans droit de vote.

JUSTIFICATION

La SDC Monk joue un rôle important dans la revitalisation du boulevard Monk et de ses rues commerciales transversales, contribuant ainsi au développement économique et social du district de Saint-Paul - Émard.

La participation d'un(e) représentant(e) élu(e) de l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC Monk permet de maintenir des relations de partenariat et de concertation de qualité entre l'organisation et l'arrondissement. Elle permet également d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions communes de la SDC et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil de décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

Le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du Canal

De nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du canal.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 10:19

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du Canal

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal est un partenaire du développement économique de l'arrondissement du Sud-Ouest. La SDC Les Quartiers du Canal joue un rôle important dans la dynamisation et la revitalisation des artères commerciales des quartiers Saint-Henri, La Petite-Bourgogne et Griffintown. En conformité avec les obligations de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) applicables aux municipalités ayant une Société de développement commercial (SDC) sur leur territoire, le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élu.e.s ou ses fonctionnaires une personne qui siègera comme membre du conseil d'administration de la SDC

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0094- 4 mars 2014 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement Saint-Paul-Émard à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au conseil d'administration de la Société de développement commercial Monk. (Dossier 1134577006)

CA22 22 0378- 14 novembre 2022 : Approuver la désignation de M. Craig Sauvé, conseiller de Ville du district Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles (dossier 1228062006)

CA23 22 0065 - 13 février 2023 : Nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk. (Dossier 1238062002)

DESCRIPTION

Selon l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes , le conseil d'administration est formé de neuf personnes. Six personnes sont élues par l'assemblée générale, parmi les membres de la société, une personne est désignée par le conseil municipal, parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, et deux personnes additionnelles (internes ou externes à la SDC) sont désignées par les membres déjà élus du conseil d'administration. Ce pouvoir municipal a été transféré aux arrondissements par le biais du Règlement intérieur

du conseil de la Ville (03-108) portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

Le présent sommaire vise à nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, pour siéger comme membre au conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du Canal en remplacement de M Craig Sauvé, ex-conseiller de ville, Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown.

Par ailleurs, la présence de l'arrondissement à ces séances sera complétée par la participation, au besoin, du commissaire au développement économique de l'arrondissement à titre d'observateur sans droit de vote.

JUSTIFICATION

La SDC Les Quartiers du canal joue un rôle important dans la revitalisation commerciale des quartiers Saint-Henri, La Petite-Bourgogne et Griffintown, contribuant ainsi au développement économique et social de l'arrondissement du Sud-Ouest. La participation d'un(e) représentant(e) élu(e) de l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du canal permet de maintenir des relations de partenariat et de concertation de qualité entre l'organisation et l'arrondissement. Elle permet également d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions communes de la SDC et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement de décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

Le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258062014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles

De nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-12-02 10:18

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258062014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) Pointe-Saint-Charles est un partenaire du développement économique de l'arrondissement du Sud-Ouest. Elle joue un rôle important dans la dynamisation et la revitalisation des principales artères commerciales du quartier Pointe-Saint-Charles.

En conformité avec les obligations de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, applicables aux municipalités ayant une Société de développement commercial (SDC) sur leur territoire, le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élu.e.s ou ses fonctionnaires une personne qui siègera comme membre du conseil d'administration de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0094- 4 mars 2014 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement Saint-Paul-Émard à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au conseil d'administration de la Société de développement commercial Monk. (Dossier 1134577006)

CA22 22 0378- 14 novembre 2022 : Approuver la désignation de M. Craig Sauvé, conseiller de Ville du district Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles (dossier 1228062006)

CA23 22 0065 - 13 février 2023 : Nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de la SDC Monk (Dossier 1238062002)

DESCRIPTION

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et du règlement RCA21 22005, le conseil d'administration est formé de neuf personnes. Six personnes sont élues par l'assemblée générale parmi les membres de la société; une personne est désignée par le conseil d'arrondissement parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la ville, et deux personnes sont désignées par les membres élus du conseil d'administration. Ce pouvoir municipal a été transféré aux arrondissements par le biais du Règlement intérieur

du conseil de la Ville (03-108) portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

Le présent sommaire vise à nommer M. Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, pour siéger comme membre au conseil d'administration de la SDC Pointe-Saint-Charles, en remplacement de M Craig Sauvé, ex-conseiller de ville, Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown.

Par ailleurs, la présence de l'arrondissement à ces séances sera aussi complétée par la participation, au besoin, du commissaire au développement économique de l'arrondissement à titre d'observateur sans droit de vote

JUSTIFICATION

La SDC Pointe-Saint-Charles joue un rôle important dans la revitalisation commerciale du quartier, contribuant ainsi au développement économique et social de l'arrondissement du Sud-Ouest.

La participation d'une représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC Les Quartiers du canal permet de maintenir des relations de partenariat et de concertation de qualité entre l'organisation et l'arrondissement. Elle permet également d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions communes de la SDC et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil de décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-21

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1255650021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, messieurs Burnham et Jolicoeur, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-11-25 14:44

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1255650021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) (LERM), tout membre du conseil doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

Seuls les conseillers d'arrondissement, monsieur Jonathan Burnham et monsieur Nicolas Jolicoeur, sont soumis à cette procédure devant le conseil d'arrondissement. Les autres membres du conseil d'arrondissement, madame Véronique Fournier, madame Catherine Houbart et madame Elise Tanguay, devront déposer pareille déclaration des intérêts pécuniaires devant le conseil municipal de Montréal en tant que mairesse d'arrondissement et conseillères de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement Burnham et Jolicoeur.

JUSTIFICATION

Selon les articles 357 à 363 de la LERM, tout conseiller doit déposer une déclaration des intérêts pécuniaires. Des sanctions sont prévues en cas de défaut de respecter les obligations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements